

## Etude d'un fait de variation et de ses implications diachroniques : le passé surcomposé

Denis Apothéloz, Université Nancy 2, UMR Atilf

Depuis l'ouvrage de Cornu (1953), les temps surcomposés du français ont donné lieu à diverses études centrées tantôt sur la morphologie, tantôt sur les aspects sociolinguistiques et/ou géographiques, tantôt encore sur leur valeur sémantique. S'agissant du passé surcomposé, la plupart des travaux s'accordent pour distinguer plusieurs emplois, principalement en fonction du contexte grammatical d'occurrence, de la valeur sémantique de la forme verbale et de sa répartition géographique (cf. Carruthers 1998).

L'un de ses emplois, habituellement qualifié de « régional », équivaut à ce qu'on appelle un « parfait d'expérience » dans la tradition aspectologique anglaise ou slave (e.g. Comrie 1976, Guentchéva 1990). Cette valeur est définie comme suit par Comrie : « *The experiential perfect indicates that a given situation has held at least once during some time in the past leading up to the present* ». Dans cet emploi, la valeur du surcomposé est extrêmement proche – sans toutefois lui être exactement superposable – de celle du passé composé quand ce dernier exprime un parfait d'expérience. L'une des différences entre les deux tiroirs réside dans la manière dont ils définissent l'intervalle temporel nécessairement associé à cette valeur (*intervalle de validation*).

Cependant un certain nombre d'observations indiquent que dans les régions où le surcomposé régional est régulièrement pratiqué (zones d'oc et franco-provençale), la coexistence du passé composé et du passé surcomposé induit une certaine variation dans les conditions d'emploi du surcomposé. L'un des paramètres concernés par cette variation est précisément l'intervalle de validation. Par ailleurs, la valeur de parfait d'expérience est elle-même associée à une autre valeur, avec laquelle elle est parfois confondue : celle d'existence. Les énoncés comportant un parfait d'expérience appartiennent à la vaste famille des énoncés existentiels. Or, certaines attestations du XVI<sup>e</sup> s. indiquent que le surcomposé a eu des emplois strictement existentiels et ne coïncidant pas avec ceux de parfait d'expérience. Ces emplois ont apparemment disparu aujourd'hui.

Notre exposé consistera tout d'abord à présenter et à justifier notre analyse sémantique du surcomposé « régional ». Nous confronterons ensuite, en nous appuyant sur de nombreux exemples, le fonctionnement de ce surcomposé et celui du passé composé. L'un des points examinés sera le rapport que ces tiroirs entretiennent avec les adverbiaux quantificateurs de fréquence, dont l'affinité avec ce type de parfait a été notée par de nombreux auteurs. Enfin nous montrerons, en nous appuyant sur divers exemples, que dans les régions où il est régulièrement pratiqué, le surcomposé se trouve en situation de concurrence avec le passé composé, d'où les faits de variation mentionnés plus haut. Nous tenterons de développer les implications diachroniques de cette situation en postulant la coexistence de plusieurs « grammaires », nous inspirant sur ce point de la notion de lecte telle qu'elle est développée dans Berrendonner *et al.* (1987).

Pour l'essentiel notre corpus est constitué d'exemples oraux ou trouvés sur internet (pour les attestations récentes), d'exemples tirés de deux ouvrages de géographie datant des XVIII<sup>e</sup> et XIX s. ainsi que d'exemples trouvés dans les *Registres du Consistoire de Genève* (XVI<sup>e</sup> s.).

**Références :** BERRENDONNER A., LE GUERN M., PUECH G. (1983). *Principes de grammaire polylectale*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon. — CARRUTHERS J. (1998). Surcomposé 'général' et surcomposé 'régional': deux formes distinctes? In : G. Ruffino (ed.), *Atti del XXI Congresso Internazionale di Linguistica e Filologia Romanza, Vol. 2*, Tübingen : Max Niemeyer, pp. 143-154. — COMRIE B. (1976). *Aspect. An introduction to the study of verbal aspect and related problems*. Cambridge : Cambridge University Press. — CORNU M. (1953). *Les formes surcomposées en français*. Berne : A. Francke. — GUENTCHEVA Z. (1990). *Temps et aspect : l'exemple du bulgare contemporain*. Paris : Editions du CNRS.

## **Le français classique en diachronie selon les remarqueurs**

**Wendy Ayres-Bennett, Université de Cambridge**

Dans cette communication nous examinerons ce que les remarqueurs nous enseignent sur l'évolution du français au XVII<sup>e</sup> siècle. Après avoir élaboré l'attitude des remarqueurs envers le changement du français, nous montrerons l'importance de leurs textes comme sources de données pour tracer et dater quelques changements importants de l'époque.

## **Contribution à l'histoire de la prose française médiévale : la traduction du latin dans les textes historiographiques français et espagnols**

**Claude Buridant, Université Strasbourg2**

En préparation d'une grande édition de la *Chronique des rois de France*, - vaste chronique allant des origines troyennes au règne de Philippe-Auguste -, avec la collaboration de Gillette Labory, de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes de Paris, et dans le prolongement de plusieurs études, je propose ici un aperçu panoramique des paramètres syntaxiques majeurs qui caractérisent ce texte, dont on possède deux versions manuscrites, l'une du XIII<sup>e</sup> siècle et l'autre du XV<sup>e</sup> siècle : fondamentalement :

- la réduction des séquences SOV à prédétermination et de l'hyptaxe latine - des degrés élémentaires aux degrés très élaborés, selon les sources - à des séquences de type SVO à postdétermination et des patrons de phrase de style paratactique qui semblent être monnaie courante dans les chroniques médiévales, non sans des îlots de résistance comme les relatives, dont témoignent, entre autres, les erreurs de copie, engrangées dans un relevé systématique.
- l'amplification de la forte condensation synthétique du latin par des procédés rhétoriques variés.

Mais plus intéressant encore est de comparer ces caractéristiques à celles observées dans la prose historiographique espagnole du XIII<sup>e</sup> siècle, soit dans la *Primera crónica general* ou la *General estoria*, inspirées par Alfonso el Sabio. Cette comparaison permet de dépasser l'ethnocentrisme habituel en matière d'histoire de la langue française pour conclure à la nécessité de la replacer dans l'histoire de la formation d'autres langues romanes, imprégnées d'une même culture, au regard du latin, entre autres, dont ce serait ici un (premier?) jalon.

## Où l'histoire de *tout le monde* n'est pas un long fleuve tranquille : évolution d'une locution pronominale de l'ancien français au français classique

Daniela Capin & Catherine Schnedecker, Université de Strasbourg, EA 1339,  
LILPA/SCOLIA

Il est bien admis aujourd'hui que l'expression *tout le monde* est une locution pronominale, spécialisée dans la référence à l'humain<sup>1</sup>. D'où sa paraphrase par « la (quasi) totalité, la grande majorité des gens » (TLFi). Par ailleurs, elle est considérée selon les auteurs comme participant des pronoms dits « de la totalité », des « indéfinis occasionnels » (Grevisse) ou « accidentels » (Wilmet, 1997) et signifierait « tout simplement » (*sic*) « tous », ou « chacun » (cf. aussi *le Petit Robert*, 2008). C'est ce que prouve son emploi dans des environnements sélectionnant le trait /+hum/ comme le verbe vouloir (1) ou l'énumération de N d'humains qui lui est apposée en (2) :

- 1) *C'est cette même mentalité qui fait que tout le monde veut avoir sa voiture, alors que s'il y avait beaucoup plus d'autobus, on circulerait beaucoup mieux et ce serait beaucoup plus agréable pour tout le monde. (Perec, Frantext)*
- 2) *et des voitures il s'en était vendu à tout le monde, du maçon au pharmacien, de l'électricien au marchand de meubles BON François, Mécanique, 2001, Frantext)*

Quant au figement, il transparaît notamment dans l'impossibilité de modifier le N de *monde*, dans les restrictions opérées apparemment sur certaines fonctions syntaxiques et dans les changements d'interprétation qu'entraîne le changement de déterminant :

- 3)\**Tout le (petit+avide) monde veut avoir sa voiture*
- 4) *\*tout le monde du spectacle veut avoir sa voiture*
- 5)\**Paul est le meilleur de tout le monde*
- 6) *dès neuf heures moins le quart, les dames de la Caisse, les jeunes gens de la Caisse, les grouillots de la Caisse, tout ce monde feint de ne pas voir la petite collègue en socquettes qui pousse ses sacs de macaronis et de sucre. (Winock, Jeanne et les siens, 2003)*

Notons enfin que la présence de *tout* joue un rôle prépondérant dans cette locution pronominale, puisque sa suppression permet de référer au cosmos, à la terre (8) voire à des univers abstraits (9) :

- 7)\**J'ai parcouru tout le monde*
- 8a) *C'est surtout parmi les représentants minuscules du monde animal, insectes ou rats, (...) (Vidal de La BL., Princ. géogr. hum., 1921 (TLFi))*
- 8b) *# C'est surtout parmi les représentants minuscules de tout le monde animal, insectes ou rats, ...*
- 9) *L'esprit a besoin d'un monde fantastique où il puisse se mouvoir et se promener (Joubert, Pensées, 1824) (TLFi)*

Or, si l'emploi *tout le monde* pour référer à une collectivité humaine disons indéterminée est pour le moins ancien, comme le montrent (10-14)<sup>2</sup>, il n'était pas pour autant spécialisé dans cette fonction référentielle puisqu'un survol superficiel de Frantext montre que *tout le monde* (désormais *TLM*) a pu référer à l'espace (au sens large), voire se révéler ambigu (14) :

- 10) *Ceste vie dura bien longuement ; mais le Roy, pour estre personne publique, ne pouvoit si bien dissimuler son amour, que tout le monde ne s'en aperceust ; (Navarre, Heptaméron, 1550)*
- 11) *Le gentil homme, qui pensoit bien avoir choisy le meilleur palefrenier de tout le monde, (Navarre, Heptaméron, 1550)*
- 12) *Car cela n'est autre chose, sinon mesurer sa sagesse infinie à la mesure de nostre sens, comme si nous voulions mesurer tout le monde d'un doigt. (Calvin, scandales, 1550)*
- 13) *(...) je say bien que ores il me cherche par tout le monde, tant que finalement ce venteux esprit me a posé en un beau jardin d'un chasteau, (Aneau, Alector, 1560)*
- 14) *Ceux qui ne sont du tout aveugles aperçoivent que quasi plusieurs mers de maux sont desbordées sur la terre, et que tout le monde est corrompu de plusieurs pestes mortelles; brief, que tout tombe en ruine (...) (Calvin, Institution ...1560)*

Partant, notre objectif sera triple. Nous appuyant sur un corpus constitué de textes émanant de la *BFM* et de *Frantext* sur une période allant de l'ancien français au français classique, il s'agira de :

- dater l'origine des différents emplois de *TLM* ;
- déterminer un ensemble critères permettant de dissocier ces différents emplois ;
- déterminer quantitativement la part qu'ils occupent dans notre corpus ; comment celle-ci évolue au fil du temps et comment les emplois se spécialisent dans la référence à l'humain, ce qui permettra de préciser son mode de saisie référentiel.

Dès lors, il sera possible d'éclaircir certains aspects des usuels à caractère historique qui, quand ils ne passent pas la locution sous silence<sup>3</sup>, divergent (comme c'est le cas du *DMF* et du *DHLF*) sur :

- la date d'apparition (1135 dans le *DHLF*) ;
- la morphologie, puisque *tout* paraît facultatif dans les exemples du *DMF*, alors que sa forme originelle, « archaïque » *toz li monz* inclut déjà la marque de la totalité :
  - 15) *SECOND CLERC. (...) touz ensemble requérons L'ordre et les draps. PREMIER CLERC. Alons, car Dieu ne nous het pas, Quant pour nous a s'amour attraire Nous fait du monde si retraire Et esloingnier. (Mir. ev. arced., c.1341, 141).*
  - 16) *...m'entente est de mener vie Solitaire et en hermitage. Trop ay au monde esté volage (Mir. st Guill., c.1347, 35). Car chascun jour voy c'on m'apresce D'issir de cy et d'ensuyr Le monde. (Mir. st Guill., c.1347, 40).*
  - 17) *Et lors lui dirent qu'ilz feroient des poisons pour empoisonner tout le monde et peuple par les pais par où ilz yroient et vendroient. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 453).*
  - 18) *...il commença tresfort et soudainement a plorer, et sembloit que tous ses amys, voire tout le monde, fussent mors (C.N.N., c.1456-1467, 137)*
- la valeur sémantique : dans la mesure où *TLM* y est implicitement présenté comme collectif : « ensemble de personnes, les gens » et/ou comme distributif : « chacun », sans aucune référence à la notion de totalité.

<sup>1</sup> Elle serait ainsi « l'homologue humain » du pronom *tout* réservé à la totalité non animée (*GMF*, 2009, 378).

<sup>2</sup> Des emplois plus anciens se trouvent déjà en 1200 (*Ami et Amile*).

<sup>3</sup> Ni Foulet ni Buridant n'en mentionnent l'existence.

Plus généralement, notre étude devrait apporter une contribution originale aux travaux récents portant sur les pronoms indéfinis du français (cf. Combettes, entres autres) et d'autres langues (cf. Haspelmath, 1997), puisque, à notre connaissance, *TLM* serait l'unique pronom à référence /+hum/ du français ayant une origine nominale non humaine. Il serait donc particulièrement intéressant d'explicitier la voie qui l'a mené du spatial à l'humain, et ce, dans la perspective des travaux actuels sur la grammaticalisation.

#### **Bibliographie indicative**

- ANDERSSON, S. (1954): *Etude sur la syntaxe et la sémantique du mot français Tout*, Lund, Carl Bloms Boktryckeri.
- ANSCOMBRE J.-C. (2006) *Tout, n'importe lequel, chaque* : quelques remarques, in Corblin F., Ferrando S., Kupferman L. (éds), *Indéfini et prédication*, Paris, PUS, 431-448.
- BURIDANT C. (2000) *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, Sedes.
- COMBETTES B. (2001) L'émergence d'une catégorie monophonématique : les déterminants du nom en français, *LINX* 45, 117-126.
- COMBETTES B. (2004) La grammaticalisation d'un déterminant indéfini : *quelque* en moyen français, *Scolia*, 18, 9-40.
- FLAUX N. (2008) Les pronoms indéfinis en français : une classe à (re)définir, *Travaux de Linguistique* 56, 7-46.
- FOULET L. (éd.1990) *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris, H. Champion.
- FOURNIER N. (1998) *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.
- FURUKAWA N. (1977) *Le nombre grammatical en français contemporain*, Tokyo, France Tosho.
- GREIMAS A.J. (1963) Analyse du contenu. Comment définir les indéfinis ? (Essai de description sémantique) *Études de linguistique appliquée* 2 : 110-125.
- GREVISSE M. (éd. 1993) *Le bon usage*, Paris-Gembloux: Duculot.
- GROSS M. (1986) *Grammaire transformationnelle du français 2 - Syntaxe du nom*, Malakoff, Cantilène.
- GUILLAUME G. (éd. 1975) *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris-Laval, Nizet.
- HASPELMATH M. (1997) *Indefinite Pronouns*, Oxford, Clarendon Press.
- HEINE B., CLAUDI U., HUNNEMEYER F. (1991) *Grammaticalization : a conceptual framework*, Chicago-London, Chicago UP.
- LE QUERLER N. (1994) *Tout, chaque, quelque et certain* : conditions d'équivalence entre indéfinis, *Faits de Langue* 4, 89-96.
- Le Querler N. (2006) Les déterminants indéfinis tout, quelque, chaque, certain et la prédication de propriété, in Corblin F., Ferrando S., Kupferman L. (éds), *Indéfini et prédication*, Paris, PUS, 349-367.
- LEHMANN C. (1985) *Thoughts on Grammaticalization*, Lincom Europa.
- MARTIN R. (1966) *Le mot « rien » et ses concurrents en français (du 14<sup>e</sup> siècle à l'époque contemporaine*, Paris, Klincksieck.
- Paillard D. (2001) *Tout en français vs vskaji en russe*, Blanco X. et al. (éds) *Détermination et formalisation*, Amsterdam, J. Benjamins, 275-290.

## **Le très ancien français comme objet d'analyse : Valeur heuristique et aspects méthodologiques**

**Anne Carlier, Université de Lille / Nord de France, Valenciennes, CNRS UMR 8094 –  
LaTTiCe – ENS, Paris**

Quoique “les plus anciens monuments de la langue française” soient souvent cités et commentés, la grammaire de l’ancien français a surtout été élaborée sur la base des textes de la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle et du XIII<sup>e</sup> siècle. Les spécificités de ce qu’il est convenu d’appeler le très ancien français n’ont pas fait l’objet d’une description grammaticale globale. Il nous semble pourtant capital de combler cette lacune pour plusieurs raisons.

D’abord, il est parfois souligné que l’étude diachronique du français peut s’appuyer sur une documentation de plus de deux millénaires. Or cette documentation n’est pas sans faille. Bien que l’étude du latin tardif ait un intérêt en soi, le francisant qui se consacre à cet état de langue dans le but d’étudier l’émergence du français est confronté au problème que le latin tardif, même quand il s’écarte systématiquement de la norme classique, n’est pas une transcription de la langue orale spontanée, mais présente un dosage variable de la norme latine classique et de l’oral spontané, ce dosage étant fonction non seulement du niveau d’éducation de l’auteur et ses connaissances de l’ancienne norme latine, mais aussi de sa volonté de rendre son texte accessible à un public non lettré. C’est le cas en particulier des hagiographies, destinées à être lues à haute voix (Herman 1992, Banniard 1992). La tension existant entre ce code écrit qu’est le latin et la langue vernaculaire ressort dans toute son ampleur quand on compare les textes en latin mérovingien du début du VIII<sup>e</sup> siècle et le plus ancien poème en français qui nous soit parvenu, la *Séquence de sainte Eulalie*, datant de la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Les textes de la latinité tardive nous permettent donc tout au plus de glaner les « fautes » annonciatrices de la future langue romane sur le territoire en question.

En second lieu, le français est une langue qui a connu une évolution relativement rapide et qui est ainsi, du point de vue typologique, sur plusieurs points presque diamétralement opposée à sa langue mère qu’est le latin. Des études comparées portant sur des thèmes divers montrent que le français affiche ainsi sa spécificité par rapport aux autres langues issues du latin (e.a. De Mulder & Lamiroy, à paraître). Cette évolution originale du français par rapport aux autres langues romanes est amorcée dès le très ancien français.

Il importe donc de prendre au sérieux les spécificités du très ancien français afin de contribuer à éclairer cette épisode encore énigmatique de la transition entre latin tardif et langues romanes, d’une part, et de mieux cerner l’orientation évolutive particulière dans laquelle s’engage le français, d’autre part. Or, pour la période la plus ancienne, les textes sont peu nombreux et assez brefs. Ils se présentent le plus souvent sous forme versifiée, ce qui les rend peu appropriés pour étudier certains phénomènes grammaticaux. Se pose également la question de l’influence du modèle latin lors de la transcription de la langue vernaculaire, non seulement dans la translittération des phonèmes, mais aussi en morphologie, en syntaxe et dans les choix lexicaux. Cette question est particulièrement pertinente pour les textes religieux traduits à partir du latin ou basés sur une source latine. Nous montrerons quel est le progrès, quantitatif et qualitatif, qu’a permis de réaliser le projet ANR *CoRPTEF* (“Corpus représentatif des premiers textes français”), dirigé par C. Guillot.

Il reste que la base empirique peut être insuffisante quand on s’attelle à l’étude d’un problème précis. En illustrant notre propos au moyen de l’expression de la quantification en latin, en très ancien français et en ancien français, nous montrerons comment une méthode qui combine la recherche empirique sur les corpus disponibles et la technique de la reconstruction s’appuyant sur une comparaison du latin (tardif) et de l’ancien français et sur des macro-tendances typologiques permet de faire avancer notre compréhension de la structure grammaticale du très ancien français.

### *Références*

- Banniard M., 1992. *Viva voce : communication écrite et communication orale du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle en Occident latin*. Paris : Institut des études augustinienes.
- Carlier A., “De *multum* à *beaucoup* : entre adverbe et déterminant nominal”
- Harris A. & Campbell L., 2000. *Historical Syntax in Cross-Linguistic Perspective*. Cambridge: UP
- Herman J., 2000/2006. *Du latin aux langues romanes*, 2 vols, Tübingen : Niemeyer.

Marchello-Nizia Ch., 2006, *Grammaticalisation et changement linguistique*. Bruxelles : De Boeck.  
De Mulder W. & Lamiroy B., à paraître. “Stages of Grammaticalization : the position of French among the Romance languages”, *New Reflections on Grammaticalization 4*. Amsterdam: Benjamins.

## Une variable phonétique et son comportement sociolinguistique au XVII<sup>e</sup> siècle

Philippe Caron, Université de Poitiers

Du point de vue phonétique, l'une des variables les plus intéressantes à étudier en français classique est le comportement des finales de verbes en -er. Elles font partie d'un mouvement constant d'amuissement des consonnes finales qui se dessine évidemment bien en amont de notre période de référence.

Deux "dialectes" phonétiques s'opposent tout au long du siècle, mais ils changent de statut sociolinguistique en cours de route.

La variable, en fait est double : le timbre vocalique d'une part ( e vs ε ), l'articulation consonantique finale de l'autre ( r vs r vs consonne zéro) . En frontière de mot, ces deux dialectes présentent en outre un comportement différencié au regard de la liaison , ce qui rend l'étude complexe.

Comme le dit Labov, l'art du diachronicien est de faire le meilleur usage de mauvaises données.

Cette communication présentera au plus près ce qu'on peut savoir de ces deux dialectes qui, au départ , ne s'opposent qu'en fonction de leur registre respectif.

Puis elle montrera comment, d'après nos attestations, les variantes se trouvent investies graduellement d'une valeur de marqueur social. L'une des deux variantes deviendra en fin de siècle un stéréotype au sens labovien du terme d'après Hindret (1696) . Néanmoins l'habitus /εr/ a la vie dure , surtout dans la lecture mais pas exclusivement.

Enfin la communication développera une hypothèse socio-linguistique plausible qui explique ce changement de statut de la variable.

Sans prétendre ni à l'exhaustivité ni à la précision des enquêtes in vivo, le diachronicien peut au moins s'approcher des modèles développés dans ce genre d'enquête et tenter au plus près une reconstruction d'un schème de comportement variationnel , de sa pratique et de son éventuel investissement socio-linguistique.

### BIBLIOGRAPHIE

ACADEMIE FRANÇAISE, (1704), *Observations de l'Académie françoise sur les Remarques de M. de Vaugelas*. Paris Coignard.

ANDRY DE BOISREGARD, Nicolas, (1689), *Reflexions sur l'usage present de la langue françoise ou Remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage*. Paris, Laurent d'Houry.

BOUHOURS, Dominique, (1675), *Remarques nouvelles sur la langue françoise*. Paris, Marbre-Cramoisy.

CARON, Philippe, (2004), *Les Remarqueurs sur la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*. Rennes PUR, coll. La Licorne. Coéd. avec les Presses d'Ulm.

CARON, Philippe, (2008), «Pouvons-nous reconstituer la diction haute du français vers 1700? A propos du *Bourgeois Gentilhomme* en DVD», in *17th century French Studies*, 2008 -2 p. 182-195

CARON, Philippe, à paraître, "La diction composite de la comédie. A propos du *Bourgeois-Gentilhomme*" in *Annales de l'Association pour un Centre de Recherche sur les Arts du Spectacle aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* - n° 4, 2009

CARON, Philippe, à paraître, "Une variable morphe-phonétique au XVII<sup>e</sup> siècle et son comportement socio-linguistique: les infinitifs en -er" . Actes du colloque organisé par le SYLED de l'université de Paris III en février 2009 sur "langue commune et conflits de normativité"

CHIFLET, Laurent, (1659), *Essay d'une parfaite grammaire*. Anvers, J. Van Meurs.



- CORNEILLE, Thomas, (1687), *Remarques sur la langue françoise de Monsieur de Vaugelas, utiles à ceux qui veulent bien parler & bien escrire*. Nouvelle edition reueüe & corrigée avec des notes de T. Corneille. Paris, T. Girard, 2 vol.
- CORNETTE, Olivier, (1998), *La mélancolie du pouvoir. Omer Talon et la raison d'état*. Paris, Fayard.
- COSANDEY, F. & DESCIMON, R. (2002), *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie*. Paris, Seuil, Collections «Points».
- HINDRET, Jean, (1687), *L'art de bien prononcer et de bien parler la langue françoise*. Paris, L. d'Houry. Rééd. Genève Slatkine
- HINDRET, Jean, (1696), *L'art de prononcer parfaitement la langue française*. Paris, Laurent d'Houry. 2 vol. 851 p. Réédition fac-similé dans la Bibliothèque de l'Association pour un Centre de Recherche sur les Arts du spectacle aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.
- LABOV, William, 1994, *Principles of linguistic change. Internal factors*. Oxford, Blackwell. Edition en espagnol sous le titre *Principios del cambio lingüístico*. Madrid, Gredos 2006
- LODGE, Anthony, (2004), *A sociolinguistic history of parisian french*. Cambridge University Press 2004
- MÉNAGE, Gilles, (1672), *Observations de M. Menage sur la langue françoise*.
- MOURGUES, Michel, (1685), *Traité de la poésie françoise*. Paris, Jacques Vincent. Rééd. Fac-similé de la deuxième édition de 1724. Genève, Slatkine 1968.
- OLIVET : voir THOULIER.
- THOULIER P.J., abbé d'Olivet, "Prosodie françoise" in *Remarques sur la langue françoise* (Paris: Barbou, 1771) (rééd. Genève: Slatkine, 1968).
- REGNIER-DESMARAIS, abbé, (1704), *Traité de la grammaire françoise*. Paris, Camusat.
- STREICHER, Jeanne, (1936), *Commentaires sur les Remarques de Vaugelas*. (Rééd. Genève Slatkine 1970 2 vol).
- TALLEMANT, Paul, (1698), *Remarques et Decisions de l'Academie françoise*. Paris, Coignard
- TRUDGILL, Peter, (1986), *Dialects in contact*. Oxford, B. Blackwell.
- VAUGELAS Claude Faure de, 1647, *Remarques sur la langue françoise*. Paris Camusat (Rééd Genève Statkine 2000).
- VAUDELIN G. (1713) : *Nouvelle façon d'écrire comme on parle en France*. Paris,

**Drôle de corps ! Le cas de mon, ton, son cors comme substitut nominal du pronom personnel en ancien et moyen français : une grammaticalisation qui n'a pas réussi ?**

**Yvonne Cazal, CRISCO (EA 4255)- UNIVERSITE DE CAEN ; SYLED (EA2290)- PARIS 3-SORBONNE NOUVELLE**

Il est désormais reçu dans les études de linguistique diachronique que, selon la formule de Christiane Marchello-Nizia, « tout changement est une variation synchronique qui a réussi »<sup>4</sup>. Nous voudrions ici explorer l'hypothèse corollaire que « toute disparition (d'une forme, d'une construction) dans l'histoire de la langue témoigne de ce qu'une variante synchronique n'a pas réussi », affirmation que nous voudrions valider par une enquête sur la disparition du tour *mon, ton, son cors* comme substitut nominal du pronom personnel, tel qu'il fonctionne dans les exemples suivants :

Helvis, biaux tres dous filz, por Diex, car reternes,  
Tant que j'aie a vo cors .i. molt petit parlé.<sup>5</sup>

où le tour est au cas régime, ou dans cet autre où il est au cas sujet :

Mes cors meismes en la bataille ira<sup>6</sup>.

Le syntagme nominal, formé du nom noyau *cors*, fonctionne bien comme un équivalent d'un pronom personnel objet (« Jusqu'à ce que je *vous* ai dit quelques mots »), ou sujet (« *J'irai moi-même* à la bataille »). Il doit cette aptitude au déterminant possessif (qui ouvre le SN et assure ainsi le renvoi à la personne), ainsi qu'à l'appartenance du nom noyau *cors* au paradigme des métonymies, possibles désignations de l'être humain<sup>7</sup>. Or, ce tour, usuel en ancien et encore en moyen français, est inconnu du français préclassique, même si un écho, bien assourdi, s'en fait entendre en français moderne dans l'expression figée à *mon/son corps défendant*<sup>8</sup>. La langue médiévale dispose ainsi, avec le SN *déterminant possessif + cors*, d'une variante du pronom personnel, variante qui disparaît ou ne réussit pas.

Mais avant de former des hypothèses sur les causes de cet échec, il est nécessaire de mettre en évidence la grammaticalisation<sup>9</sup> dont le syntagme *mon, ton, son cors* fait l'objet et qui autorise à parler à son endroit de *variante*, de *substitut* ou de *concurrent nominal* du pronom personnel, installé en langue – et non de simple périphrase ou figure de style.

**La grammaticalisation : du sens plein à la variante d'un pronom personnel emphatique.**

Les grammairiens s'accordent désormais sur le fait que le tour est engagé dans une grammaticalisation. Les différentes étapes du processus coexistent dans les emplois

---

<sup>4</sup> Marchello-Nizia, Chr. (2006), *Grammaticalisation et changement linguistique*, Paris, De Boeck, p. 21.

<sup>5</sup> Les Loh., Ars. 3143, f°9<sup>e</sup>. Nous empruntons cet exemple et le suivant à Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, s.v. *cors*.

<sup>6</sup> *Enfance Ogier*, 4926, Scheler.

<sup>7</sup> Appartiennent à ce paradigme d'autres noms comme, *char*, *cuer*, *ame*, *esprit*, *compaignie* que l'on trouve, mais dans une bien moins grande fréquence, pareillement employés comme concurrents nominaux du pronom personnel.

<sup>8</sup> Soit *alors que je ne le veux pas, malgré moi*. On peut aussi faire figurer au rang de ces survivances l'expression que nous avons choisie pour titre *Drôle de corps* et ses variantes où le nom *corps* désigne la personne entière, ainsi que les tours populaires *ma pomme*, encore actuel ou les plus désuets *mes bottes* ou *mes zigues*, *tes zigues*, *ses zigues*, équivalents nominaux d'un pronom personnel emphatique, pareillement construits à l'aide d'un déterminant possessif et d'un nom, métonymie (*pomme*, *bottes*) ou synonyme argotique de *individu* (*zig*).

<sup>9</sup> L'historique du débat portant sur la réalité même de la grammaticalisation du tour est établi par Gaston Zink, *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français (XIVe-XVe siècles)*, Droz, 1997, p. 373.

médiévaux. Encore assez proche du sens plein, on trouve les occurrences où le *cors* représente la personne en tant qu'elle est l'objet de soins, d'affection ou d'inquiétude. Le recours au syntagme peut y être interprété comme une marque énonciative<sup>10</sup> comme dans *Erec et Enyde* où le vavasseur parle en ces termes de sa fille :

C'est mes solaz et mes deporz,  
C'est mes avoires et mes tresors,  
Et je n'ain tant rien come *son cors* »<sup>11</sup>.

Le corps est ainsi évoqué, pour désigner la personne en tant qu'elle est vivante, comme dans l'expression – très fréquente – *mettre son cors en aventure* ou même *mettre son cors* sans autre complément :

Metez hardiement *vos cors*  
Pour Dieu...<sup>12</sup>

Il est vrai que la construction se rencontre souvent avec des verbes signifiant *s'occuper de, orner, armer* où se perçoit encore la matérialité objet de soins :

A cort s'en vait por son cors deporter<sup>13</sup>

Li rois, por son cors atorner  
A son lever li anvea<sup>14</sup>

L'exemple suivant semble à mi-chemin des emplois précédents et d'un fonctionnement de substitut à part entière du pronom personnel,

La reïne araumant l'an mainne [il s'agit d'Enyde]  
An la soe chambre demainne  
Et dist qu'an li aport isnel  
Le fres bliaut et le mantel  
De l'autre robe croisilliee  
Qui por son cors estoit tailliee<sup>15</sup>

où *son cors* permet de lever l'ambiguïté entre les deux référents possibles de P3 en fournissant au système des pronoms personnels une forme contrastive : *une robe qui avait été taillée pour elle, la reine* (et non Enyde), *pour elle-même*. En l'absence de concurrence entre deux référents possibles du pronom, le tour fonctionne comme un pronom personnel emphatique, par lequel s'opère un renforcement de l'identité :

Dex, dist Guiborc, est Guillelmes faez  
Qui par son cors a tant enprisonez<sup>16</sup>

que l'on peut traduire par *à lui seul, personnellement*. D'abord renforcement du pronom personnel, la construction peut, à son tour, être renforcée par les mêmes qualificatifs que le pronom personnel, *meïsmes, seul*

Il meïsmes ses cors al le feu alumé<sup>17</sup>

ce qui témoigne peut-être d'une avancée supplémentaire dans le parcours de grammaticalisation.

---

<sup>10</sup> C'est la thèse défendue par Hatcher, A., (1941), « Son cors in old French », in *Studies in celebration of the eightieth Birthday of Samuel Singer*, Duke University Press, p. 63-88.

<sup>11</sup> Chrétien de Troyes, v. 544-546.

<sup>12</sup> Jean Bodel, *Le Jeu de saint Nicolas*, 420 à-421.

<sup>13</sup> Gaydon, v. 365.

<sup>14</sup> Chrétien de Troyes, *Cligès*, 5636-37.

<sup>15</sup> *Id.*, *Erec*, v. 1572.

<sup>16</sup> *Aliscans*, v. 2135.

<sup>17</sup> *Chanson d'Antioche*, v. 580

Ainsi grammaticalisé, le tour *mon, ton, son cors*, tel qu'il fonctionne usuellement dès les premiers textes d'ancien français, vient donc s'inscrire dans le système des pronoms personnels médiévaux, qu'il complète soit d'une forme emphatique, soit d'une forme réfléchie contrastive et désambiguïsante. Or cette grammaticalisation *n'a pas réussi* et le tour a disparu<sup>18</sup>. A cet échec, nous proposons quelques explications, selon les hypothèses de travail suivantes :

### **Hypothèses de travail**

- a) A partir des emplois où *mon, ton, son cors* est grammaticalisé et réfère au sujet du verbe de la proposition ou à un référent saillant de cette proposition, nous reviendrons sur le fonctionnement réfléchi du tour et notamment sur sa concurrence avec le pronom *se/soi*. Nous prenons à cet effet pour objet un corpus d'occurrences des mêmes verbes *armer, atorner, adouber, soulacier*, que l'on trouve construits soit avec le pronom réfléchi *soi atorner, s'atorner* soit avec son concurrent nominal *son cors esbanoier*.
- b) Le tour, fréquent en ancien français, semble se raréfier dans la prose du moyen français. La disparition de la déclinaison – et des formes au cas sujet *mes, tes, ses cors* – semble fragiliser l'emploi du syntagme nominal comme substitut du pronom personnel, qui se voit ainsi privé d'une flexion en cas. Il semble que le recours à la forme régime *mon corps* en fonction de sujet n'ait pas eu lieu.
- c) Une autre cause de l'obsolescence d'une forme est son défaut d'iconicité. Or, quel que soit le point d'achèvement atteint par sa grammaticalisation, le nom *cors* continue d'être employé – et fréquemment – dans les textes médiévaux avec son sens premier et propre de « partie physique de l'être humain », et spécialement au moyen âge « partie charnelle et mortelle de la créature ». Cette prégnance constitue, semble-t-il, un obstacle à l'évidement sémantique qui accompagne la grammaticalisation<sup>19</sup>. A l'appui de cette hypothèse, le fait que la construction grammaticalisée est extrêmement rare dans le théâtre religieux du moyen français, alors qu'elle subsiste encore dans la prose à sujet profane de la même période. Le remplacement, pour certains de ses emplois de *cors* par le nom, plus abstrait et moins fréquent, de *personne* confirmerait cette explication.
- d) Enfin, nous voudrions avancer une dernière explication à l'échec de cette variante du pronom personnel. En tant que concurrent de nature nominale du pronom personnel, *mon, ton, son cors* conserve sa tonicité, ce qui convient à ses emplois de pronom personnel emphatique. On a vu que le tour se raréfie en moyen français pour disparaître tout à fait au 16<sup>ème</sup> siècle. Or, cette chronologie est aussi celle de la disparition de la construction « por lui voir » où le pronom personnel régime est antéposé au verbe, qui a tout à fait disparu du français préclassique. Dès le 14<sup>ème</sup> siècle, cependant, la langue préfère et emploie de plus en plus souvent « pour le voir », avec un pronom atone. Si l'on admet le parallèle entre les deux séries de fait, l'on conçoit que *mon cors* n'ayant pas – au contraire du pronom *soi* – de forme atone, se voit chassé comme disconvenant du système des pronoms personnels.

### **Corpus et limites chronologiques**

Notre corpus est constitué principalement de la base de données *Corpus de la littérature médiévale des origines au XVe siècle*, Edition électronique, Classiques Garnier Numérique, <http://www.classiques-garnier.com>, (complété au besoin par des éditions à support papier), du *Dictionnaire du Moyen Français* (1330-1500) et de la base Frantext (<http://www.frantext.fr>) pour la période 1500-1650.

---

<sup>18</sup> Contrairement à l'anglais où un procédé analogue est à l'origine du pronom emphatique et réfléchi *myself, yourself...* sans parler de la grammaticalisation à l'origine des indéfinis, construits sur la base nominale *body, somebody, everybody*, etc.

<sup>19</sup> Le mot ne connaît pas, non plus, l'érosion phonétique souvent associée à la grammaticalisation.

Pour la description des emplois du tour et les étapes de sa grammaticalisation, l'étude se concentrera sur les textes d'ancien français (premiers textes et 12<sup>ème</sup> siècle), synchronie où le tour est le plus fréquent. La prose du moyen français et du français préclassique constituera en revanche l'observatoire privilégié de la raréfaction du tour, de son remplacement par le pronom réfléchi, comme de la promotion des tours emphatiques avec *personne*, *même* ou *seul*.

**Etude diachronique de deux unités lexicales polyphoniques :**  
***censé* et *réputé* dans les définitions du *Dictionnaire de l'Académie française* (1<sup>re</sup>-9<sup>e</sup>  
éditions)**

**Danielle Coltier, Université du Maine & Corinne Féron, Université du Maine**

Notre étude portera sur deux unités lexicales qui, en français contemporain au moins, sont polyphoniques : *censé* et *réputé* (dans la construction *N (être) réputé X*). Plus précisément, nous observerons quelles informations les éditions successives du *Dictionnaire de l'Académie française* apportent sur la ou les significations de *censé* et *réputé* du XVII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle.

En français contemporain, pour chacune des unités, deux acceptions sont à distinguer : l'une est attestée pour l'essentiel dans les textes juridiques, l'autre relève de l'usage courant. Voici comment nous décrivons (provisoirement au moins) ces acceptions :

- Dans les textes juridiques, *censé* et *réputé* se glosent par « considéré comme, décrété »<sup>20</sup>, et signifient ainsi un jugement (au sens de « *décision mentale par laquelle le contenu d'une assertion est posé à titre de vérité* », *Nouveau Petit Robert, sv. jugement, 4<sup>o</sup>*).
- Dans l'usage courant, *censé* et *réputé* présentent la *proposition NX* comme non actuelle, voire non factuelle : ce que dénote cette proposition n'a pas de réalité empirique. Les deux unités diffèrent quant à la façon dont *NX* est acquis par le locuteur (si l'on veut, quant à la source de *NX*) et quant à l'instance polyphonique en jeu :
  - *Réputé* apparaît comme un marqueur d'*emprunt* ; cette unité ne permet pas cependant de représenter un acte d'énonciation, elle est assimilable à un marqueur de modalisation en discours second (Authier-Revuz 1992 : 39) ; par ailleurs *NX* est montré comme construit à partir d'un discours *effectif* et est associable à l'instance polyphonique *locuteur*, ce locuteur étant une communauté, un *ON*-locuteur.
  - *Censé* signifie une inférence, qui mobilise une information détenue par le locuteur concernant *N* (obligation à laquelle est soumis le référent de *N*, attente ou intention concernant ce référent par ex.) ; par ailleurs, *censé* n'indique pas comment le locuteur a accédé à *NX* : cette unité renvoie donc à un *énonciateur*, *i.e.* à une entité abstraite, « responsable de simples points de vue », points de vue qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, « se manifester sous forme de phrases effectives » (Anscombe 2006).

Un premier examen des occurrences de ces unités dans les textes de Frantext des XVI-XIX<sup>e</sup> siècles fait apparaître que l'acception « juridique » est bien représentée ; en revanche, il reste difficile de juger si les acceptions du français usuel sont déjà attestées. Or, les dictionnaires que nous avons consultés ne renseignent pas ou mal sur d'éventuels changements de sens en diachronie<sup>21</sup> : dans les dictionnaires des XVII-XIX<sup>e</sup> s., *censé* est presque toujours défini par *réputé* (Furetière, Ac. 1, 4, 5, 6, Féraud, Littré) ; il semble ressortir des exemples que c'est le sens de « considéré comme, jugé » qui est pris en compte. Les dictionnaires du XX<sup>e</sup> s. consultés reprennent, à une exception près<sup>22</sup>, *réputé* pour définir *censé*, en y ajoutant éventuellement *supposé*. Quant à *réputé*, il est défini par *censé* dans les dictionnaires anciens, (Ac. 4, 5, 6 ; Féraud), par *tenu pour, considéré comme* ou encore *passer pour* dans les dictionnaires contemporains.

---

<sup>20</sup> « L'héritier qui renonce est **censé** n'avoir jamais été héritier ». « L'enfant qui est français en vertu des dispositions du présent chapitre est **réputé** avoir été français dès sa naissance... » (*Code civil*, dernière modification : 2008).

<sup>21</sup> Sont intervenus en outre pour *censé* des changements syntaxiques : la seule construction usuelle en français contemporain est *N (être) censé INF*, tandis que d'autres constructions sont attestées dans des textes anciens : *il est censé que...*, *N est censé N*, *N est censé dans/entre N* (« ... sous prétexte que son pere étoit **censé** entre les criminels par l'accusation dont il n'avoit pas été absous avant sa mort » Vertot, 1719).

<sup>22</sup> « Considéré comme devant être ou devant faire quelque chose ; *supposé* » (*Petit Larousse* 2010)

Si les descriptions lexicographiques des unités étudiées sont peu explicites, nous faisons l'hypothèse que l'on peut néanmoins obtenir des informations sur leur(s) signification(s) à partir des dictionnaires, mais par un autre biais, à savoir en étudiant les définitions qui les utilisent et en examinant les modifications<sup>23</sup> intervenues dans ces définitions au fil des éditions. Nous recourrons pour ce faire au *Dictionnaire de l'Académie française*, dont plusieurs éditions ont été numérisées<sup>24</sup>.

Voici quelques exemples tirés d'un premier repérage des occurrences de *censé* :

- *censé* peut avoir été remplacé par *qu'on suppose* :

*Positif*. Ac. 4 et 5 : En Algèbre, on appelle *Quantités positives*, Celles qui sont ou qui sont **censées** être précédées du signe de l'addition. / Ac. 6 (...) qui sont ou qu'on **suppose** être précédées du signe de l'addition.

ou encore ne plus apparaître, sans être pour autant remplacé par une autre unité ;

- inversement, *censé* peut n'apparaître que tardivement ; dans le cas qui suit, on peut faire l'hypothèse que *censé* reformule le *a dû* des éditions antérieures :

*Main*. Ac. 4, 5 (...) *Tenir une nouvelle de la première main* (...) La tenir de celui qui le premier **a dû** en être instruit. / Ac. 6, 8, 9 : (...) de celui qui est **censé** en avoir été instruit le premier.

Ce sont ces réécritures que nous observerons, en faisant la part de ce qui relève du changement sémantique, plus exactement de la prise en compte, par le lexicographe, de ces changements. En effet, dans les définitions que nous prenons en compte, les réécritures peuvent être motivées également par des changements :

- dans la façon dont le lexicographe présente le référent (par exemple comme existant ou comme n'ayant de réalité que pour certaines communautés de locuteurs),

- dans la technique lexicographique (remaniement des définitions, insertion d'indicateurs de domaine telle que *MYTH*. qui permettent de se passer, dans la définition, d'un *censé* ou d'un *réputé* indiquant que le locuteur n'est pas l'énonciateur de *N X*).

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

ANSCOMBRE J.-C. 2006, « Stéréotypes, gnomie et polyphonie : la voix de son maître » dans Perrin L. (éd.), *Le sens et ses voix, dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, Metz, Université Paul-Verlaine, p. 349-378.

AUTHIER-REVUZ J. 1992 et 1993, « Repères dans le champ du discours rapporté », *L'Information grammaticale*, n° 55, p. 38-42 et n° 56, p. 10-15.

BRES J. et al. 2005, *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Bruxelles : De Boeck-Duculot.

FERON C. et COLTIER D. 2009, « Etude sémantique des unités *censé/réputé/supposé* + infinitif : les limites de la synonymie », *Pratique*, n° 141-142, Questions de synonymes, p. 150-164.

GROSS G. PRANDI M. 2004, *La finalité : fondements conceptuels et genèse linguistique*, Bruxelles : De Boeck-Duculot.

---

<sup>23</sup> Jusqu'ici nous n'avons pas trouvé de définition qui, de la 1<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> édition, contienne toujours *censé* ou *réputé*.

<sup>24</sup> [www.atilf.fr](http://www.atilf.fr) : 1<sup>re</sup> éd. (1694), 4<sup>e</sup> éd. (1762), 5<sup>e</sup> éd. (1798), 6<sup>e</sup> éd. (1832-5), 8<sup>e</sup> éd. (1932-5), 9<sup>e</sup> éd. (1994-), jusque pommette.

## **Le chemin de grammaticalisation du futur simple : de la possession aux valeurs modales en passant par l'intention ?**

**Walter de Mulder, Université d'Anvers**

Selon Bybee *et al.* (1994 : 254), tous les temps verbaux qui expriment le futur s'emploient à un moment particulier de leur évolution pour signaler que l'action exprimée par le verbe correspond à une intention du locuteur ou de l'agent désigné par le sujet du verbe. Dans son livre récent sur la grammaticalisation des constructions futures dans les langues germaniques, Hilpert (2008 : 10-11) se demande si cette hypothèse est confirmée par tous les temps du futur dans les langues germaniques. En ce qui concerne le français, elle a été corroborée entre autres par Detges (1999) pour le futur périphrastique, qui suit selon cet auteur en gros le chemin de grammaticalisation suivant : MOUVEMENT > INTENTION > FUTUR. Il n'est toutefois pas évident qu'elle se vérifie également pour le futur simple. En se basant sur Bybee *et al.* (1994 : 263) et Hilpert (2008 : 6), on pourrait proposer que le chemin de grammaticalisation de ce temps, qui est dérivé de la périphrase 'infinitif + *habere*', suit le trajet POSSESSION > PREDESTINATION / OBLIGATION > INTENTION > FUTUR (> INJONCTION / PROBABILITE/...). Mais cela n'est pas évident : Benveniste (1968 : 132), par exemple, a soutenu que la périphrase 'infinitif + *habere*' exprimait la prédestination, valeur « complètement différente de la valeur d'intention qui est souvent associée à la notion de futur ». Fleischman (1982 : 57-58) soutient toutefois qu'il s'agit d'un faux dilemme, dans la mesure où la différence dépend en réalité de la nature animée ou non du sujet verbal.

Nous nous proposons de retracer, dans notre communication, l'évolution du futur simple, afin de déterminer si ce temps est passé lors de son évolution par une étape où il a exprimé l'intention. Nous contrôlerons pour ce faire entre autres les types de verbes conjugués (ou entrant dans la structure 'infinitif + *habere*') et la nature de leurs sujets, en vérifiant, par exemple, si les verbes dénotent des actions volontaires, ou si les référents des sujets sont animés. La vérification systématique de ces éléments à différentes époques nous permettra d'esquisser l'évolution sémantique du futur simple. Nous nous demanderons ensuite si celle-ci peut être décrite comme une série de glissements métonymiques, à l'instar de l'analyse que Detges (1999) a proposée pour l'évolution sémantique du futur périphrastique. Cet auteur a aussi avancé que l'emploi de périphrases comme '*aller* + infinitif' et 'infinitif + *habere*' pour exprimer le futur est motivé par le souci des locuteurs de faire croire à leurs interlocuteurs que les événements annoncés au futur se réaliseront (Detges 1999 : 49). Quel est alors le rapport entre cet élément pragmatique en quelque sorte « épistémique » et les différentes interprétations du futur simple ? Et dans quelle mesure le sens original de la périphrase continue-t-il à restreindre les différents emplois du futur simple lors de son évolution (cf. l'idée de « persistance » de Hopper 1991) ? Nous essaierons d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions en confrontant les résultats des recherches sur la grammaticalisation du futur simple à quelques théories actuelles qui s'intéressent également à la valeur épistémique de ce temps ou à celle des temps verbaux en général (Vet 1994 ; Jaszczolt, à paraître).

### **Références**

Benveniste E. (1968/1974). Les transformations des catégories linguistiques. *Problèmes de linguistique générale*, 2. Paris : Gallimard, 126-136. • Bybee J., Perkins R. & Pagliuca W. (1994). *The Evolution of Grammar : Tense, Aspect and Mood in the Languages of the World*. Chicago : University of Chicago Press. • Detges U. (1999). «Wie entsteht Grammatik? Kognitive und pragmatische Determinanten der Grammatikalisierung von Tempusmarkern». In Lang J. & Neumann-Holzschuh I. (éds.), *Reanalyse und Grammatikalisierung in den romanischen Sprachen*. Tübingen: Niemeyer (= Linguistische Arbeiten. 410), 31-52. • Fleischman S. (1992). *The Future in Thought and Language. Diachronic Evidence from Romance*. Cambridge : Cambridge University Press. • Hilpert M. (2008). *Germanic Future Constructions. A Usage-Based Approach to Language Change*. Amsterdam : John Benjamins. • Hopper P. (1991). On some principles of grammaticalization. In Traugott E.C. & Heine B., éds. *Approaches to Grammaticalization, Vol. 1*. Amsterdam : John Benjamins, 17-35. • Jaszczolt K. à paraître. Time as epistemic modality. In Stalmaszczyk P. & Kosecki K., éds. *Philosophy of Language and Linguistics: The Cognitive Turn*. Frankfurt : Ontos Verlag. • Vet, Co (1994). Future Tense and Discourse Representation. In Vet C. & Vetters C., éds. *Tense and Aspect in Discourse*. Berlin : de Gruyter, 49-76.



## Les subordonnées préposées et la périphérie gauche en très ancien français

Bryan Donaldson, Université du Texas à Austin

Dans cette communication j'examine la position structurale de certaines phrases subordonnées préposées en tête de phrase en ancien français antérieur au 13<sup>e</sup> siècle. De nombreux chercheurs (par ex., Benincà, 2006; Marchello-Nizia, 1995; Roberts, 1993; Vance, 1997) décrivent l'ancien français comme une langue à verbe second (V2) en raison de constructions telles qu'en (1) et en (2), qui présentent un schéma, extrêmement fréquent, dans lequel un élément X autre que le sujet occupe la première position de la phrase; le verbe fini (éventuellement avec ses clitiques) suit immédiatement en deuxième position.

(1) *En Bretagne MANEIT uns ber.* (Marie de France, *Bisclavret*, 15) « Un baron vivait en Bretagne. »

(2) *Or ESTOIE je trop a aise.* (Chrétien de Troyes, *Erec et Enide*, 2586) « J'étais trop heureuse jusqu'à présent. »

Les subordonnées préposées peuvent occuper la première position de la phrase V2, comme en (3) et en (4).

(3) *Quant vit le lit, ESGUARDAT la pulcela.*(*Saint Alexis*, 56) « Quand il vit le lit, il regarda la demoiselle. »

(4) *Se trois Rollant, n'en PORTERAT la teste...*(*Roland*, 935) « Si je trouve Roland, il ne partira pas avec sa tête. »

L'étude de Vance, Donaldson et Steiner (2009) démontre que l'ordre [subordonnée + V], comme en

(3) et en (4), qui respecte strictement la grammaire V2, disparaît progressivement au cours du 13<sup>e</sup> siècle au profit de l'ordre [subordonnée + sujet + verbe], dans lequel le verbe apparaît en troisième position; la grammaire SV(O), qui finira par l'emporter sur la grammaire V2, semble bien en place dans de tels exemples. Or, les données de cette étude, ainsi que celles de Donaldson (2009), amènent à croire que certaines subordonnées préposées, notamment celles en *se* « si » et, dans un moindre degré, celles en *quant* « quand », n'ont probablement jamais été entièrement incorporées au « noyau » V2 (voir aussi les observations dans Grad, 1956, 1961; Skårup, 1975) puisqu'elles admettent souvent l'ordre [subordonnée + X + V], même dans le plus ancien texte en prose de longueur importante (*La Conquête de Constantinople* de Villehardouin, vers 1206). Les données soulèvent donc plusieurs questions, à savoir quelles positions structurales ces subordonnées préposées peuvent occuper en très ancien français et si l'évolution au rebours de la grammaire V2 se manifeste déjà dans les plus anciens textes.

Dans cette communication, je fournis des éléments de réponse à ces questions. A partir de données provenant d'un dépouillement complet d'une série de textes antérieurs à 1200 (*Saint Léger*, vers 980; *Saint Alexis*, vers 1040; *Roland*, vers 1100; *Li Coronemenz Looïs*, vers 1130; *Erec et Enide*, vers 1170) et un texte du début du 13<sup>e</sup> (*La Conquête de Constantinople*, vers 1206), je soutiens que la position la plus usuelle de la subordonnée préposée en *se* ou en *quant* est à gauche du noyau V2 de la phrase plutôt que dans la première position. Mon analyse, qui s'insère dans l'approche cartographique (par ex., Benincà, 2006; Rizzi, 1997), s'appuie sur la position des pronoms clitiques, la position des dislocations à gauche et l'ordre de surface de la phrase, où le verbe fini apparaît souvent en troisième position, et non pas en deuxième position. Plus précisément, je propose que la subordonnée préposée se trouve à gauche de la projection TopicP.

Quant à l'évolution progressive vers l'ordre SV(O) dans la phrase principale qui suit la subordonnée (notée par Vance et al.), elle ne semble pas se manifester dans les très anciens textes examinés dans la présente étude. Au contraire, la relative stabilité du comportement des subordonnées préposées en *se* et en *quant* dans ces textes confirme que ces subordonnées préposées n'ont été que très faiblement incorporées au noyau V2, à la différence des subordonnées introduites par *ainz que* « avant que », *por*

*ce que* « pourvu que », *endementiers que* « pendant que », etc. Le fait que les subordonnées en *se* et *quant* occupent une position de la périphérie gauche et qu'elles présentent par conséquent un ordre  $V \geq 3$  ne remet pas en cause l'analyse V2 de l'ancien français (par ex., Kaiser, 2002). Pour ce stade de l'ancienne langue, je démontre que, dans la plupart des cas, la phrase principale qui suit la subordonnée ne pourrait être générée que par une grammaire V2 (et non SV(O)). Il s'ensuit que l'ancien français, comme les autres langues romanes médiévales, avait une périphérie gauche assez développée tout en possédant une grammaire V2. Mon analyse concorde donc avec celles de Benincà (2004, 2006 et ailleurs) et de Poletto (2005) entre autres en postulant que c'est la montée du verbe à  $C^0$ , et non l'ordre de surface, qui détermine le caractère V2 de l'ancien français. En effet, la langue mettait en jeu deux tendances opposées : l'utilisation de la périphérie gauche et la grammaire V2. Ces tendances conflictuelles ne sont résolues que par la perte de la grammaire V2.

Monique Dufresne, Queen's University & Fernande Dupuis, UQAM

**Introduction.** De nombreux travaux, dont ceux menés dans le cadre de la grammaire générative, reconnaissent qu'il existe deux classes de structures intransitives : les inaccusatives et les inergatives. En français moderne (FrMod) les constructions inaccusatives se caractérisent entre autres par l'utilisation de l'auxiliaire *être* aux temps composés et par leur capacité de former des constructions impersonnelles : *Trois hommes sont arrivés.* / *Il est arrivé trois hommes* ; alors que les inergatives utilisent *avoir* et permettent difficilement les impersonnelles : *Des étudiantes ont couru.* / \**Il a couru des étudiantes.*

Les grammairiens de l'ancien français (AFr), dont Moignet [1976] et Buridant [1999], notent que cette différence existe déjà à date ancienne. En français médiéval, l'inaccusatif correspondant identifié par ce test présente une différence inattendue puisque seul l'auxiliaire s'accorde avec l'explétif *il* alors que le participe s'accorde avec le syntagme postverbal, ou élément associé, comme en témoigne l'exemple suivant : *Il m'est venue une nouvele* (ARTU, 118, 07-08). Nous faisons référence à ce phénomène par le terme de **d'accord distribué** et pour le français moderne, il s'agit d'**accord simple**. Notre communication vise à rendre compte du passage d'une grammaire à accord distribué à une grammaire à accord simple.

**Proposition.** Nous fournirons une analyse de l'inaccusativité selon laquelle la perte de l'accord distribué implique des changements majeurs dans la grammaires et suppose l'interaction de deux facteurs : perte de V2, ce qui contraint la position du sujet, et le statut de l'auxiliaire.

**Interaction entre V2.** En AFr, la position postverbale du sujet nominal s'explique par la montée du verbe à une position dans la périphérie gauche de la phrase. On dérive ainsi la structure où le sujet suit directement le verbe ou l'auxiliaire : XP V NP. Ce type d'inversion dite « germanique » est illustrée en dans le phrase suivante : Si *commence mestres Gautiers en tel maniere ceste derrienne partie* (ARTU 1,14). Au cours de la période médiévale, on trouve cependant, plus rarement il est vrai, des structures XP V XP NP où le sujet postverbal peut être détaché du verbe. On parle alors d'inversion romane [Vance 1998, Dupuis 1989, Ingham 2006, Bakker 1997] : *Cele nuit reposa moult pou la reine comme cele qui n'estoit pas a ese* (ARTU, 169,35). Selon Ingham [2006], ce type d'inversion se manifeste plus souvent dans les structures inaccusatives que dans les autres structures. Il en conclut que les structures inaccusatives jouent un rôle dans la perte de configuration V2. Les recherches que nous avons menées sur des textes qui s'échelonnent du 13<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle montrent que ce facteur est marginal, en ce qui concerne les inaccusatives et qu'en fait la lourdeur du sujet constitue un facteur plus important puisque l'inversion « germanique » décroît en même temps que la structure V2.

**Statut de l'auxiliaire.** À la fin de la période médiévale, les constructions inaccusatives impersonnelles s'apparentent de plus en plus à celles du français moderne en ce qu'elles présentent syntagme postverbal indéfini [Riegel&al. 2002]. Mais nous ne sommes pas encore en présence de la construction inaccusative du français moderne puisque dans tous les cas où l'inaccusatif apparait sous la forme du participe passé, il s'accorde avec l'élément postverbal ou associé, c'est-à-dire avec un accord distribué. Pour expliquer cette différence entre le FMod, où seul l'accord simple est possible et le français médiéval, nous proposons que les formes verbales analytiques ne forment pas encore le verbe mais que ces derniers régissent une proposition réduite qui contient le participe et l'élément associé avec lequel il s'accorde, alors qu'en FMod les composés verbaux forment le verbe [Sportiche 1998] sans proposition réduite. On comprend dès lors pourquoi l'accord et verbe et du participe passé est déclenché par le sujet explétif seulement. L'analyse proposée permet une explication unifiée de l'accord du participe passé en français médiéval : celui avec l'objet direct dans les constructions avec *avoir* [Dufresne&Dupuis 2007] et celui avec les associés dans les inaccusatives avec *être*.

**Bibliographie.** **Bakker, C. de (1997)** *Germanic and Romance Inversion in French. A Diachronic Study*. Den Haag: HIL Dissertations 31. **Belletti, A. (1988)** "The Case of Unaccusatives", *Linguistic Inquiry*, 19, 1-34. **Buridant, C.** 1999 *Nouvelle grammaire de l'ancien français*. SEDES, Paris. **Dufresne, M. et F. Dupuis (2007)** « Expletives, Number and language change ». *Selected Paper from the 36th Linguistic Symposium on Romance Languages*. Réd. J. Camacho, N. Flores-Ferrán, L. Sánchez, V. Desprez & M. J. Cabrera. Amsterdam: Benjamins. p. 107-120. **Dupuis F. (1989)** *L'expression du sujet dans les subordonnées en AF*. Thèse de doctorat, Montréal : UdeM. **Ingham, R. (2006)** « Syntactic change in Anglo-Norman and continental French chronicles: was there a 'Middle' Anglo-Norman? » *French Language Studies* 16, 25–49, Cambridge University Press. **Moignet, G. (1976)** *Grammaire de l'ancien français*. Klincksieck : Paris. **Vance, B. (1998)** *Syntactic Change in Medieval French*. Dordrecht: Kluwer. **Riegel, M. & al. 1994.** *Grammaire méthodique du français*. Paris: Presses universitaires de France. **Sportiche, D. (1998)** *Partitions and Atoms of Clause Structure: Subjects, Agreement, Case and Clitics*. London, Routledge.

## Sur le e svarabhaktique en ancien français

**Oreste Floquet, Sapienza, Università di Roma ; MoDyCo, Université de Paris Ouest**

1 INTRODUCTION. Jusqu'à présent le svarabhakti n'a pas tellement retenu l'attention des spécialistes de l'ancien français ni du point de vue descriptif ni du point de vue interprétatif. Il s'agit d'un phénomène facultatif limité en diatopie (dialecte anglo-normand, dialectes du Nord et de l'Est):  $\emptyset \rightarrow \text{ə} / [+obstruante] \_ [+vibrante]$

/t/ + /r/ : <i>estrai / esterai</i>	/p/ + /r/ : <i>esprit / esperit</i>
/d/ + /r/ : <i>prendrai / prenderai</i>	/v/ + /r/ : <i>avrai / averai</i>
/b/ + /r/ : <i>marbrin / marberin</i>	/f/ + /r/ : <i>offrendes / offerendes</i>

2. ASPECTS GRAPHIQUES. Choisissons quelques exemples tirés du corpus anglo-normand de l'anglo-norman hub (<http://www.anglo-norman.net/>) :

<averai>      24	<esperit>      237
<avrai>        48	<esprit>        17
<averez >    234	
<avrez>       100	

Le problème se pose pour les alternances non motivées d'un point de vue historique :

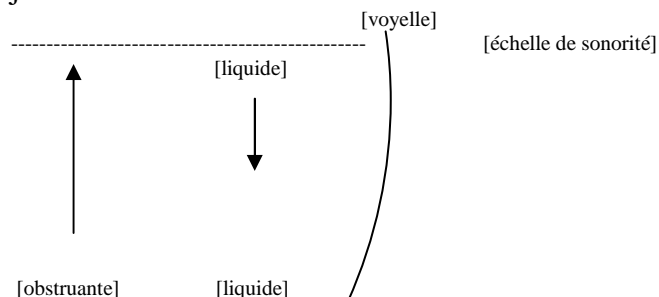
<ferai>        103	<frez>         72
<frai>         126	<ferez>       53

Le <e> svarabhaktique graphique pourrait donc ne pas être toujours prononcé:

<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="margin-right: 10px;">&lt;averai&gt;</div> <div style="text-align: center;"> <math>\begin{matrix} &amp; \nearrow &amp; [av\text{ə}rej] \\ &amp; \searrow &amp; [avrej] \end{matrix}</math> </div> </div>	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="margin-right: 10px;">&lt;frai&gt;</div> <div style="text-align: center;"> <math>\begin{matrix} &amp; \nearrow &amp; [f\text{ə}rej] \\ &amp; \searrow &amp; [frej] \end{matrix}</math> </div> </div>
--	--

Cela pourrait remettre en cause certaines idées reçues concernant l'anisyllabisme médiéval.

3. ASPECTS PHONOLOGIQUES. Pourquoi les contextes vélaire + vibrante bloquent la règle? Le modèle phonotactique non symbolique de Laks [1995] permet de fournir une explication : le changement de sonorité de /r/, qui commence à englober les allophones [r] ou [R], entraîne le changement de valeur de l'obstruante. Ce modèle permet de fournir une explication plausible pour les svarabhaktis en contexte obstruante +latérale aussi (*tabeles* pour *tables*) qui ne sont jamais cités dans la littérature:



4. ASPECTS SOCIOLINGUISTIQUES. Qu'est-ce qui motive ce changement? La réponse est double : 1) l'instabilité de /r/ est assez courante d'un point de vue typologique ; 2) l'émergence du phénomène au niveau systémique s'explique par l'interférence du latin :

averai < habere	capitele < capitulu(m)
vesperes < vesper , vesperis	tabeles < tabula(m)
offerendes < offerre	nobelesse < nobilis

## Bibliographie

- Andersson  
1899 *Réponse à M. J. Vising*, "Romania", 592-597
- Andrieux N., Baugartner, E.  
1983 *Systèmes morphologiques de l'ancien français*, Bordeaux, Bière
- Andrieux et alii  
2000 *Petit traité de langue française médiévale*, Paris, PUF
- Chaurand, J.  
1972 *Introduction à la dialectologie française*, Paris, Bordas
- Colantoni, L. Steele, J.  
2005 *Phonetically-driven epenthesis asymmetries in French and Spanish obstruent-liquid clusters*, Theoretical and Experimental Approaches to Romance Linguistics, eds Gess R., Rubin E.J., CILT 272, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 77-96
- Gossen, T. C.  
1970 *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck
- Hall, N. E.  
2003 *Gestures and segments: vowel intrusion as overlap*, PhD thesis, University of Massachusetts Amherst
- Hall, T.A.  
1997 *The Phonology of Coronals*, CILT 149, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company
- Keller, H.-E.  
1976 *Sur la possibilité de l'existence de traits phonétiques d'origine germaniques dans certains dialectes français de France*, Actes du XIIIème congrès international de Linguistique et Philologie Romanes, eds Boudreault M., Möhren F., Québec, Les Presses de l'Université de Laval, volume II, 499-514
- Laks, B.  
1995 *A Connectionist Account of French syllabification*, "Lingua", 56-75
- Martinet, A.  
1969 *R, du latin au français d'aujourd'hui*, Le Français sans fard, Paris, PUF, 132-143
- Martínez-Gil, F.  
2003 *Consonant intrusion in heterosyllabic consonant-liquid clusters in Old Spanish and Old French, an Optimality theoretical account*, A Romance Perspective on Language Knowledge and Use, eds Núñez-Cedeño R., López L., Cameron R., CILT238, , Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 39-58
- Morin, Y.- Ch.  
1980 *Morphologisation de l'épenthèse en ancien français*, "Canadian journal of Linguistics", 25 : 2, 204-225
- 2005 *La naissance de la rime normande*, Poétique de la rime, eds M. Murat et J. Dangel, Paris, Honoré Champion, 219-252
- Ohala, J. J.  
1992 *What's Cognitive, What's Not, in Sound Change*, "Lingua e Stile", 3, 321-362
- Tanqueray  
1915 *L'évolution du verbe en anglo-français*, Paris, Honoré Champion
- Vising  
1899 *L'amuissement de l'R finale en français*, "Romania", 579-591

## Citer l'autre. Comparaison diachronique des marqueurs *comme qui dirait*, *comme on dit*, *comme dirait l'autre*

Gomez-Jordana Sonia, Université Complutense de Madrid

Nous nous proposons de réaliser une étude diachronique des expressions *comme qui dirait*, *comme on dit*, *comme dirait l'autre*. Nous avons montré dans un article à paraître dans les *Cahiers de lexicologie*, l'évolution diachronique du marqueur *comme qui dirait*. Nous voudrions la comparer maintenant, à des marqueurs servant également à citer un locuteur indéfini, représentant ou bien la communauté linguistique –*comme on dit*– ou bien un locuteur quelconque derrière lequel le locuteur du marqueur se protégerait – *comme dirait l'autre*.

Pour ce qui est de *comme qui dirait*, au départ, cette expression présente la valeur d'une comparative hypothétique *si comme l'en diroit / comme + qui + diroit* ayant le sens de *comme si l'on disait*. Dans une deuxième étape se développe un marqueur de reformulation équivalant à *c'est-à-dire*, et finalement un marqueur polyphonique de mise à distance.

L'évolution de *comme qui diroit / comme qui dirait* est visible, tout d'abord, à partir d'une analyse syntaxique. Aussi bien en ancien et moyen français qu'en français pré-classique l'expression introduit un complément d'objet direct du verbe *dire* ou une complétive :

“Et nulle génération n'est de la condicion des fins, **si comme l'en diroit** que nulle edificacion n'est la maison”

Oresme, Nicole, *Le livre de ethiques d'Aristote*, (Livre VII), 1370. Frantext.

“De façon que ce mot de femme est à d'aucuns mariz autant gracieux, **comme qui diroit** un ours, un dragon, un loup, un tigre...”

Estienne, Charles, *Paradoxes* (1561), Frantext.

À partir du français classique, apparaît le marqueur de reformulation, paraphrasable par “c'est-à-dire”:

“Faute sache que Noremborg a eu son nom de Claude Tibere Neron Empereur, et fut nommé Neromberg, **comme qui diroit** Noremborg.”

Palma-Cayet, Pierre-Victor, *L'Histoire prodigieuse du docteur Fauste*, 1598, p.125 (Frantext).

“Ils ne tardèrent pas à se rendre odieux à différentes classes d'hommes, qui ne pouvaient se souffrir: on les désigna sous le nom de banians; **c'est comme qui dirait** juifs”,

Bernardin de Saint Pierre, *Voyage à l'Île de France*, 1773, p.53, lettre 11.

“Et sur cela je suis bien aise de vous dire mon idée. M'est avis qu'une nation est toute pareille à un tonneau de vin: en haut est la mousse, **comme qui dirait** la cour; en bas est la lie, **comme qui dirait** la populace paresseuse, ignorante et mendicante.”

Alfred de Vigny, *La Maréchale d'Ancre*, 1831, p.66, Frantext.

À partir de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle apparaissent les premiers emplois polyphoniques, où il y a une claire mise à distance du locuteur. Le marqueur peut être supprimé, il marque uniquement que le locuteur ne prend pas complètement en charge ce qui suit :

“Il y a parmi eux une académie de certaines gens qui s'appellent les humoristes, qui est, à peu près, **comme qui diroit** bizarres, en effet ils le sont tant, qu'il leur a pris fantaisie de me recevoir dans leur corps...”

Voiture, Vincent, *Lettres*, 1648, Lettre 185. Frantext.

Ce ne sera qu'en 1929, et surtout à partir des années 1970, que nous trouverons des cas de *comme qui dirait* syntaxiquement autonome. Il se situe en position finale, et n'est pas suivi d'un complément :

“- Une dispute sexuelle?”

Non, non plutôt de la politique, **comme qui dirait.**”

Manchette, J.P., *Nada*, 1972, p.141. Frantext.

L'expression passe d'un emploi compositionnel, caractérisé par la présence d'un complément d'objet direct et parfois par des marques du discours direct - deux points -, à un emploi polyphonique de mise à distance où le COD finit par disparaître. Notre étude se situe dans le

cadre de la théorie de la polyphonie et des travaux sur l'évidentialité. Cela nous permettra d'étudier à qui est renvoyée la responsabilité de ce qui suit le marqueur. En effet, il ne s'agira ni de la communauté linguistique – comme dans *comme on dit* – ni d'un énonciateur particulier comme dans *comme le dit ma grand-mère, comme le dit Aristote*. Il s'agirait plutôt d'une énonciation virtuelle, attribuable à un ON-énonciateur (cf. Anscombe 2006).

Il s'agira par conséquent ici de comparer les marqueurs *comme qui dirait, comme on dit, comme dirait l'autre* : quels points communs ont-ils quant à leur polyphonie ? Quel est cet énonciateur auquel on fait référence dans le *on, qui, l'autre* ?

## Bibliographie

- ANSCOMBRE, J. C. (2006), "Stéréotypes, gnomicité et polyphonie: la voix de son maître", in L. Perrin (éd.) *Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*. Université de Metz, Recherches Linguistiques.
- AUTHIER-REVUZ, J. (1996) *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*. Larousse, 2 vols.
- BURIDANT, G. (2000) *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Sedes.
- FUCHS (1999) *L'hypothétique*, Anne Trevisse éd, *Linx* 41, 166 pp.
- FUCHS, C. LE GOFFIC P. (2005) "La polysémie de *comme*". *La polysémie* (O. Soutet, dir.). Paris, PU Paris Sorbonne, 267-292.
- GLEIZE, J. (2000) Comparaison hypothétique et récit fictionnel. *Travaux, Cercle linguistique d'Aix en Provence*, 15, 63-74. Le récit.
- HAILLET, P. (2002) *Le conditionnel en français: une approche polyphonique*. Ophrys.
- HAILLET, P. (2003) "Polyphonie et modalisation", in A. Rodríguez Somolinos, n° spécial *Thélème*.
- LE GOFFIC, P. *Grammaire de la phrase française*. Hachette, 1994.
- LORIAN, A. (1987) "Tout se passe comme si". *Cahiers de lexicologie* 50, 1, 145-156.
- MENARD, P. (1980) Le subjonctif présent dans les subordonnées hypothétiques en ancien français. *Travaux de linguistique et de littérature* Strasbourg, 18, 1, 321-332.
- MOIGNET, G. (1973) *Grammaire de l'ancien français*. Klincksieck.
- PARRET, H. (1994) *Comme si: logique et rhétorique de la similitude*. *Degrés*. Revue de synthèse à orientation sémiologique, vol. 22, n° 79-80
- STEUCKARDT, A. (2005) "Les marqueurs formés sur *dire*", in A. Steuckardt, A. Niklas-Salminen, *Les marqueurs de glose*. Publications de l'Université de Provence.
- WAGNER, R.L. (1939) *Les phrases hypothétiques commençant par si dans la langue française des origines à la fin du XVIe siècle*. Paris.



## Le passé surcomposé dans le français classique

Jukka Havu, Université de Tampere

Bien des chercheurs ont écrit sur l'emploi et la fonction des passés surcomposés tout en cherchant à analyser leur fonction, leur diffusion régionale et leur présence dans les différents registres du français. Comme le constate Wilmet (2008), on distingue trois types de passés surcomposés, le plus fréquent étant celui qu'on trouve dans les subordinées temporelles après des conjonctions telles que *quand*, *lorsque*, *aussitôt que*, *dès que*, etc. Ces passés surcomposés peuvent être mis en parallèle avec le passé antérieur car ils se réalisent dans des entourages syntaxiques semblables.

Or, un peu moins d'attention a été prêtée au fait que ces formes, qui aujourd'hui sont considérées comme appartenant à un style familier (voire dialectal), son présentées par nombre de grammairiens du XVIIIe siècle comme étant des formes tout à fait intégrées dans la grammaire du français. Dangeau (1754 : 178) constate que « *quoique ces parties surcomposées soient dans le génie de notre langue, cependant on ne les emploie pas souvent, parce qu'elles sont rarement nécessaires ; & comme on ne les emploie pas souvent, il y a des Grammairiens François qui n'en parlent point.* » Beauzée (1767 : 480-487) parle assez longuement des formes surcomposées et admet, en plus des formes les plus courantes du type *j'ai eu chanté*, des passés surcomposés avec l'auxiliaire *être* (*j'ai été arrivé*) et, qui plus est, des passés surcomposés des verbes pronominaux (*dès que je me suis eu informé*, *je vous ai écrit*). Pour ce qui est de l'emploi de ces formes, il observe : « *Il est vrai que je ne garantirois pas qu'on trouvât dans nos bons écrivains des exemples de cette formation ; mais je ne désespérerois pas non plus d'y en rencontrer quelques-uns, surtout dans les comiques, dans les épistolaires, & dans les auteurs de romans ; & je suis bien assuré que tous les jours, dans les conversations des puristes les plus rigoureux, on entend de pareilles expressions sans en être choqué, ce qui est la marque la plus certaine qu'elles sont dans l'analogie de notre langue.* »

Vu le statut des formes surcomposées dans les grammaires du français contemporain, il est assez surprenant que Beauzée les considère comme des expressions admises et utilisées par les 'puristes les plus rigoureux'. Dans son compte-rendu de l'ouvrage de M. Cornu (1954), Sneyders de Vogel émet l'affirmation suivante: « *Ces formes surcomposées que la grammaire officielle ignore, que l'école condamne, que les personnes de culture moyenne considèrent comme barbares, [...]* ».

L'objectif de ce travail est d'étudier ce qui est advenu aux formes surcomposées et quelles sont les raisons de leur dégradation stylistique. Pour ce faire, les occurrences de ces formes dans le français classique seront analysées du point de vue aussi bien fonctionnel que stylistique et comparées avec leur emploi dans le français moderne et contemporain. Nous avons relevé dans Frantext toutes les occurrences des passés surcomposés qui constitueront le corpus de notre étude.

### Ouvrages cités :

Beauzée, N. (1767). *Grammaire générale*. Barbou, Paris.

Cornu, M. (1953) *Les formes surcomposées en français*. A. Francke, Bern.

*Opuscules sur la langue françoise / par divers académiciens* (1754) [M. l'abbé de Dangeau, M. l'abbé de Choisy, M. Huet, M. Patru, M. l'abbé d'Olivet] B. Brunet, Paris.

Sneyders de Vogel, K. (1955) 'Les formes surcomposées en français : A propos du livre de M. Maurice Cornu, *Les formes surcomposées en français*, *Neophilologus* 39/1, pp. 59-63.

Wilmet, M. (2009) 'Le passé surcomposé sous la loupe.' *Journal of French Language Studies* 19(3), pp. 381-399.

## La syntaxe de *ja* antéposé au XII<sup>ème</sup> siècle

Richard Ingham, Birmingham City University

Dans cette intervention nous soutenons que la syntaxe asymétrique de *ja* notée par Ingham (2005, à par.) dans la prose du XIII<sup>ème</sup> siècle existait déjà au siècle précédent. Une analyse des textes poétiques et en prose du XII<sup>ème</sup> du corpus CoRPTEF montre que *ja* invertissant se retrouvait dans les énoncés affirmatifs aussi bien que négatifs, alors que *ja* non-invertissant se limitait aux énoncés négatifs. Dans environ 110 exemples de *ja* antéposé en proposition principale avec sujet exprimé recueillis dans ce corpus, ont été relevés trois cas de figure, à savoir :

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| (1) (Atant un po), ja t' avra il.                     | Eneas 2, p.85, v.8725 |
| (2) Ja nel porra huem sormonter.                      | Eneas1, p.5, v.154    |
| (3) (Il pot aler la u il voldrat): ja hom nel verrat. | Lapidfp_, p.104       |

La quatrième possibilité, celle d'un énoncé affirmatif débutant par *ja* où le sujet précède le verbe flechi, fait défaut.

On assiste avec *ja* à une resémantisation en particule énonciative servant à renforcer la force illocutoire de l'énoncé. Dans ce cas, comme pour *mar* (Cerquiglini 1976) et *si* (Marchello-Nizia 1985), l'élément en question occupe la place de fondement (Skårup 1975), déclenchant la postposition d'un sujet exprimé (voir nos exemples (1) et (2)). *Ja* terme de polarité s'est maintenu pour autant (voir (3)). Nous adoptons l'analyse générativiste de Vance (1997), selon qui Spec CP – la place de fondement – n'était pas projeté obligatoirement en ancien français. Puisqu'il doit être légitimé à l'intérieur d'une structure en IP, la montée de *ja* en Spec CP n'intervenait que s'il possédait le statut d'une particule énonciative.

Étant donné la disparité entre la nature des textes témoins de ces deux époques, l'identité de ces résultats avec ceux obtenus pour les textes en prose du XIII<sup>ème</sup> indique que les modifications stylistiques apportées à la syntaxe par les auteurs de textes poétiques n'étaient pas sans limites.

## ***Lequel* « outil de reprise » : d'un quasi-démonstratif au relatif ?**

**Annie Kuyumcuyan, Nancy-université et ATILF-CNRS**

Les grammaires du français moderne intègrent aujourd'hui sans hésitation *lequel* dans le paradigme du pronom relatif, sous l'appellation de « relatif composé ». Quelques cas non équivoques de substitution entre formes simples et composées permettent en effet d'établir une certaine interchangeabilité entre elles. Il n'en reste pas moins que, même en français moderne, *qui* et *lequel*, par exemple, ne se rencontrent pas tout à fait dans les mêmes contextes et ne produisent pas non plus exactement les mêmes effets, comme le montre notamment leur emploi respectif en tête de phrase :

(1) Bien qu'en principe il ne détienne que les informations données par Gloire sur ses allées et venues, décidément il semble que Béliard, par d'autres sources ou double vue, soit au courant de tout ou partie de la vie de la jeune femme. Qui n'y prend pas garde, qui s'assied sur le lit. (J. Echenoz, *Les grandes blondes*)

(2) Un clou chassant l'autre, face à cette défection, Jouve a dû se résigner à remplacer, en tant que premier agent, Personnettaz par Boccara. Lequel a jugé nécessaire, du moins conforme à cet avancement, le recrutement immédiat d'un assistant. (*ibid.*)

G. Antoine fait remonter au XIV<sup>e</sup>, « et surtout aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », l'apparition de ces relatifs employés comme conjonctifs, « quand se répand à profusion l'habitude de fabriquer des développements – descriptifs entre autres – dont les éléments successifs sont cousus ensemble à grand renfort de *lequel*, *laquelle*, *dont*, etc. » (1959 : 643). Encore très courantes au XVI<sup>e</sup> (Gougenheim 1984, 91), par exemple dans le récit :

(3) Le gentil homme et la dame, qui estoient ensemble avecq elle, furent fort contens de demeurer en la bonne grace et bonne opinion de ceste princesse. Laquelle conseilla au gentil homme, que avant son partement, il devoit parler au mary ; ce qu'il feyt selon son conseil. (M. de Navarre, *L'Heptaméron*, 1549, II, 15, p. 125)

ces formes sont devenues bien moins fréquentes un siècle plus tard. La première raison en semble la raréfaction de *lequel* (Haase 1975, § 33) qui ne subsiste plus guère que comme déterminant. Pronom, il est alors supplanté dans ses emplois phrastiques par les relatifs simples *qui*, *que* et *dont* (Spillebout 1985 : 163-164) tandis que semble s'être effacé avec lui l'usage de connecteur interphrastique qu'il réalisait en (3). C'est en français contemporain, après 1950, qu'apparaît à nouveau un relatif en « outil d'attaque phrastique » (G. Antoine *op. cit.*, 329). D'abord marginal, le phénomène s'étend au point que quelque vingt ans après G. Antoine, C. Touratier (1980) observe que même sans dépouillement systématique les exemples abondent désormais : le relatif en tête de phrase est en effet aujourd'hui devenu courant (Béguelin 1998, 242), et cela dans toutes ses formes, aussi bien simples que composées. Mais cette homogénéité de surface – tous les relatifs peuvent occuper la position phrastique initiale en français moderne – pourrait correspondre à une évolution diversifiée des différents marqueurs concernés. En ce qui concerne *lequel* en particulier, bien plus qu'un retour à ses emplois pré-classiques il faudrait en faire une conséquence de son intégration relativement récente au paradigme du relatif, intégration beaucoup plus douteuse quand il s'agit de ses emplois primitifs. Sa catégorisation préalable comme relatif serait dès lors à concevoir plutôt en termes de réanalyse à partir de ses emplois contemporains, tandis que son évolution du moyen français à la langue moderne relèverait en fait d'une véritable

transformation : ni plus ni moins que sa grammaticalisation en pronom relatif. C'est à la discussion de cette hypothèse que nous voudrions consacrer notre exposé.

#### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES PROVISOIRES

ANTOINE G. 1959, *La coordination en français*, Paris, d'Artrey, 2 vol.

BEGUELIN M.-J. 1998, « Le rapport écrit-oral. Tendances dissimilatrices, tendances assimilatrices », *Cahiers de Linguistique française* 20, 229-253.

GOUGENHEIM G. 1984, *Grammaire de la langue française du xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard.

HAASE A. 1914, *Syntaxe française du xvii<sup>e</sup> siècle*, nouvelle édition traduite et remaniée par M. Obert, Paris, Delagrave (1975).

SPILEBOUT G. 1985, *Grammaire de la langue française du xvii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard.

TOURATIER C. 1980, *La relative, essai de théorie syntaxique*, Paris, Klincksieck.

## On prend les mêmes et on recommence ? Le come back de *vais* + infinitif comme temps narratif

**Emmanuelle Labeau, Aston University & Jacques Bres, Praxiling, UMR 5267 CNRS-  
Montpellier III**

Les études typologiques (Bybee et al. 1994, Dahl 2000, Bourdin 2008 parmi tant d'autres) ont montré la tendance d'éléments spatiaux (comme des verbes de mouvement) à se grammaticaliser en expressions temporelles. La périphrase formée par *aller* + infinitif a connu une grande fortune dans les langues romanes. Si en français, en espagnol, ou en portugais, la périphrase *aller* + infinitif signifie le futur, elle fonctionne comme temps du passé en catalan.

fr. :	je vais aller au cinéma
esp. :	voy a ir al cine
pt. :	Vou ira o cine
cat. :	vaig anar al cine ('je suis allé au ciné')

Un même tour semble donc s'être grammaticalisé de façon très différente voire opposée dans les différentes langues romanes.

On sait (notamment Gougenheim 1929:93ss) qu'*aller* + infinitif apparaissait fréquemment en moyen français dans les narrations rétrospectives pour introduire le discours rapporté. Selon Gougenheim (1929:96), le tour s'employait comme passé narratif en alternance avec des formes du prétérit et il cite un exemple (p.99) de *Le grand parangon des nouvelles nouvelles* de Nicolas de Troyes (1535) où co-apparaissent les valeurs de passé et de futur du tour périphrastique :

(1) le maître de ceans [...] lui *va* dire: "Viens ça, Morthemmer, je te *vas* faire un marché".

La valeur de futur s'est cependant imposée, au point que Damourette & Pichon (1911-1936 :117) affirmaient la disparition de la valeur passée:

Un second tour, encore plus aberrant, n'a plus, que nous sachions, aucune position en pays d'Oui. Nous voulons parler de l'expression d'un passé au moyen de l'auxiliaire *aller*, suivi de l'infinitif. Ce tour a eu une grande fortune dans le provençal ancien et le catalan [...] En français, on n'en trouve que des traces, notamment du X<sup>IV</sup>e au X<sup>VI</sup>e siècles. Ex. : [...]

Adoncques s'arrêtèrent le conte et Raimondin soubz un grand arbre ; lors *va dire* le conte à Raimondin : [...]. Et Raimondin *va* lui dire : Sire, ce qu'il vous plaira.

Il semble cependant que le tour persiste dans son fonctionnement de temps narratif, pour raconter des événements passés en cotexte d'actualisation au présent, notamment dans le discours journalistique, comme le montre cet extrait d'un article nécrologique<sup>25</sup> consacré à Loulou Gasté dans un article du *Monde* en 1995 :

(2) Celle-ci se déroule aux Editions Micro, où il a un bureau. Séduit par la jeune interprète, il commence à lui écrire des chansons sur mesure et leur complicité **va mettre** cinq ans à se transformer en amour. Au début de leur rencontre, Loulou est neurasthénique parce qu'il vient de divorcer et la future Line, exclusivement préoccupée par son métier, ne songe à rien d'autre. Line et Loulou **vont rattraper** le temps perdu et **créer** ensemble un millier de petites chansons dont la plupart sont devenues immortelles. Jusqu'à ces derniers mois, il ne **va pas se passer** une journée sans que Loulou s'empare de sa guitare pour créer un refrain.

Serions-nous témoins d'une résurrection linguistique où l'on reprend les mêmes et on recommence? Les choses sont certainement plus compliquées : en récit d'événements passés actualisés aux temps de cette époque, c'est *allait* + inf. que l'on trouve, et non *va* + inf.

---

<sup>25</sup> Et plusieurs autres du corpus étudié par Labeau (2009).

Dans cette communication, en appui sur un corpus personnel d'exemples authentiques, nous ferons une étude précise du fonctionnement actuel de *va* + infinitif en tant que temps narratif dans différents contextes : discours journalistique, mais également résumé, discours scientifique, etc., en l'opposant notamment au présent simple narratif. Nous mettrons en relation cet emploi avec la valeur en langue de la périphrase que nous définissons comme « mouvement vers (*va*) la borne initiale du procès (*infinitif*) ». Nous tenterons ainsi d'expliquer comment le tour *aller* + infinitif peut aujourd'hui à la fois fonctionner dans le futur, où il a atteint le statut de tiroir verbal sous les étiquettes multiples de futur proche ou périphrastique, et dans le passé.

## Références

- Barceló, G.J. & Bres, J. (2005) *Les temps de l'indicatif en français*. Paris: Ophrys.
- Bourdin, P. (2008) 'On the grammaticalization of 'come' and 'go' into markers of textual connectivity' in López-Cousa, M.J. (ed) *Rethinking grammaticalization: New Perspectives*. Amsterdam / Philadelphia: John Benjamins, pp.37-59.
- Bres J. et J. Barceló, 2007, « La grammaticalisation de la forme *itive* comme *prospectif* dans les langues romanes », in M. J. Fernandez-Vest (éd.), *Combat pour les langues du monde - Fighting for the world's languages, Hommage à Claude Hagège*, Paris, Ed. L'Harmattan, Collection Grammaire & Cognition, N° 4 et 5, 91-103.
- Bres, J. & Labeau, E. (2009) De l'espace au temps: des verbes de mouvement *aller* et *venir* à leur grammaticalisation en français, communication à la conférence annuelle de l'AFLS, Neuchâtel, 3-5 septembre 2009.
- Bybee, J., Perkins, R. & Pagliuca, W. (1994) *The Evolution of Grammar : Tense, Aspect, and Modality in the Languages of the World*. Chicago / London : The University of Chicago Press.
- Dahl, Ö. (ed.) (2000) *Tense and Aspect in the Languages of Europe*. Berlin / New York : Mouton de Gruyter.
- Damourette, J. & Pichon, J. (1911-1936) *Des mots à la pensée: Essai de grammaire de la langue française* (Tome 5). Paris: D'Artrey.
- Labeau, E. (2009) 'Le PS, cher disparu de la rubrique nécrologique?' *Journal of French Language Studies* 19/1:61-86
- Larrea, P. (2005) 'Sur les emplois de la périphrase *aller* + infinitif', in Bat-Zeev Shyldkrot, H. & N. Le Querler (eds) *Les périphrases verbales*. Amsterdam / Philadelphia: John Benjamins, pp.337-360.

## L'évolution du forclusif 'néant' dans trois variétés de français ancien

Pierre Larrivée, Université d'Aston & Richard Ingham, Birmingham City University

Selon Martineau et Déprez (2004), les forclusifs pronominaux commencent à devenir négatif avec le français classique. Le contre-exemple à cette analyse qu'est l'emploi du forclusif 'néant' en ancien français (Ayres-Bennett 1996) est considéré dans cette proposition de communication. 'Néant' est étudié dans des textes littéraires et non littéraires qui comprennent le corpus 'Corptef' pour trois aires gallo-romanes - centrale, anglo-normande et wallonne. Ses emplois sont exhaustivement classés, et montrent l'importance de tenir compte des emplois périphériques à la prédication (négation de constituant et dans des fragments non-phrastiques à valeur de contraste notamment). Cette étude nous permet d'une part de proposer des critères pour la reconnaissance de la valeur négative d'emploi des items. La question apparaît particulièrement cruciale quand on confronte un état de langue attesté par les seules données textuelles. D'autre part, il s'agit de tester les facteurs gouvernant cet emploi négatif, notamment le rôle de l'absence de déterminant, la catégorie grammaticale et la compétition avec une négation de proposition post-verbale bien établie. Le changement de catégorie grammaticale en particulier ne peut être la cause de la valeur de négation dans ce cas, contrairement à ce que proposent Martineau et Déprez. Enfin, il s'agit de savoir si les aires périphériques reflètent un état de grammaire différent, ou si ces sources reflètent une grammaire informelle existante dans l'aire centrale mais qui n'affleure guère dans les sources littéraires. L'étude aura montré qu'une négation se reconnaît à ses emplois périphériques, que cette valeur dans une gamme d'emplois adverbiaux et pronominaux pourrait dépendre de l'absence de déterminant, et que la diversité d'emploi tendrait à se spécialiser selon la variété considérée (Völker 2009).

### Bibliographie

Ayres-Bennett, Wendy. 1996. 'History of the French Language through Texts'. Londres: Routledge.

Martineau, France et Viviane Déprez. 2004. Microparametric Variation and Negative Concord. Julie Auger, Clancy Clements and Barbara Vance (Dir.). 'Contemporary Approaches to Romance Linguistics. Selected Papers from the 33rd Linguistic Symposium on Romance Languages'. Amsterdam: Benjamins. 139-158.

Völker, Harald. 2009. La linguistique variationnelle et la perspective intralinguistique. 'Revue de Linguistique Romane' 289/290, 27-76.

## Variation et évolution du futur synthétique et du futur analytique du moyen français au français moderne

Jan Lindschouw, Université de Copenhague, Institut d'études anglaises, germaniques et romanes

La présente communication se propose d'étudier l'évolution des formes du futur et de leurs valeurs temporelles, en mettant l'accent sur les paramètres déterminant le choix entre le futur dit « synthétique » (formé sur la base de l'infinitif et des désinences du présent de l'indicatif du verbe *habere* 'avoir' en latin vulgaire (Fleischman 1982 : 52)) et du futur dit « analytique » (formé de l'auxiliaire *aller* + l'infinitif). Cette communication étudiera la distribution de ces deux formes au cours de la période qui va du moyen français au français moderne, dans la mesure où le futur analytique ne s'est introduit et répandu dans la langue française qu'au cours du moyen français (Gougenheim 1929, Wilmet 1970 : 191, Fleischman 1982 : 82ss), alors que le futur synthétique est attesté depuis le plus ancien français.

Selon la tradition, le choix entre ces deux formes est conditionné par leur rapport avec le moment de l'énonciation du locuteur, toute période diachronique confondue. Ainsi le futur analytique indiquerait-il une action future en continuité avec le moment de l'énonciation, contrairement au futur synthétique, qui indiquerait une « véritable » action future détachée de l'actualité (Wilmet 1970 : 191, Fleischman 1982, Jeanjean 1988, Franckel 1984, Confais 2002 [1990]).

Cette description semble cependant quelque peu simplificatrice, dans la mesure où le système du futur tout entier se réorganise lors du passage de l'ancien et du moyen français au français moderne. Par conséquent, l'objectif premier de cette communication est de montrer que l'emploi temporel du futur synthétique se réduit progressivement, alors que celui du futur analytique s'élargit. En effet, le futur synthétique passe d'un système bipartite en ancien et en moyen français, où il traduit une action future liée au moment de l'énonciation aussi bien qu'une action future abstraite détachée de l'actualité du locuteur, à un système unitaire en français moderne, où il exprime seulement une action future abstraite dépourvue de rapport avec l'énonciation. En revanche, le futur analytique passe d'un système unitaire en moyen français, où il exprime une action future intimement liée au moment de l'énonciation à un système bipartite en français moderne, où il continue à exprimer cette valeur, mais traduit également une action future abstraite détachée de l'actualité du locuteur.

Le deuxième but de cette communication est d'étudier si le changement du futur synthétique peut être considéré comme un cas de grammaticalisation, plus précisément comme une regrammation (Andersen 2006), à savoir comme une réorganisation à l'intérieur du système grammatical (Heltoft *et al.* 2005) aboutissant à une réduction de ses valeurs temporelles (ce qui équivaut à une *désémantisation* dans la théorie de la grammaticalisation, (Lehmann 1982 [1995] : 127)) et à un effacement de son alternance avec le futur analytique (ce qui dans ce cadre théorique correspond à une *obligatorification* ou *spécialisation* de son emploi (Hopper & Traugott 1993 [2003] : 116-118, Lehmann 1982 [1995] : 139). Corollairement, la communication se propose d'examiner si le changement ayant affecté le système du futur s'inscrit dans une tendance évolutive plus générale à l'intérieur du système verbal qui tend à la réduction des oppositions qui caractérisent les membres d'un paradigme, voir à titre d'exemple Lindschouw (2007) et (2008) pour le système des modes et Loengarov (1999) pour l'alternance entre le passé simple et le passé composé.

L'évolution du système du futur sera documentée à partir de plusieurs coupes synchroniques comprenant le moyen français, le français classique et le français moderne et d'un grand corpus de données qui sont choisies de façon à ce qu'elles représentent un vaste éventail de genres textuels (argumentatifs, littéraires, poétiques et théâtraux) de même que la langue écrite et parlée.



## Bibliographie

- Andersen, H.** (2006) : « Grammmation, regrammmation and degrammmation: tense loss in Russian », in *Diachronica* 23:2, pp. 231-258.
- Confais, J.-P.** (2002 [1990]) : *Temps, mode, aspect. Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*. Deuxième édition. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- Fleischman, S.** (1982) : *The Future in Thought and Language*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Franckel, J.-J.** (1984) : « Futur « simple » et futur « proche » », in *Le français dans le monde* 182, pp. 65-70.
- Gougenheim, G.** (1929) : *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*. Paris : Les Belles Lettres.
- Heltoft, L., J. Nørgård-Sørensen & L. Schøsler (2005)** : « Grammatikalisering som strukturforandring », in Heltoft, L., J. Nørgård-Sørensen & L. Schøsler (éds.) : *Grammatikalisering og struktur*. Copenhagen : Museum Tusulanum Press, pp. 9-30.
- Hopper, P.J. & E.C. Traugott** (2003 [1993]) : *Grammaticalization*. Deuxième édition. Cambridge: Cambridge University Press.
- Jeanjean, C.** (1988) : « Le futur simple et le futur périphrastique en français parlé. Étude distributionnelle », in Blanche-Benveniste, C., A. Chervel & M. Gross : *Grammaire et histoire de la grammaire. Hommage à la mémoire de Jean Stefanini*. Aix-en-Provence : Publication de l'Université de Provence, pp. 235-257.
- Lehmann, C.** (1995 [1982]) : *Thoughts on Grammaticalization*. Deuxième édition. Munich/Newcastle : Lincom Europa.
- Lindschouw, J.** (2008) : « L'évolution des modes verbaux dans les propositions ouvertes par *bien que* et *encore que* du XVIIe au XXe siècle: un cas de grammaticalisation? » In Fagard, B., S. Prévost, B. Combettes & O. Bertrand : *Evolutions en français. Etudes de linguistique diachronique*. Bern: Peter Lang, pp. 249-267.
- Lindschouw, J.** (2007) : *Etude des modes dans le système concessif en français du 16e au 20e siècle et en espagnol moderne. Evolution, assertion et grammaticalisation*. Copenhagen : Université de Copenhague.
- Loengarov, A.** (1999) : *Passé simple et passé composé: l'évolution des temps du passé du latin aux langues romanes. Étude de grammaire comparée*. Leuven : Katholieke Universiteit Leuven.
- Wilmet, M.** (1970) : *Le système de l'indicatif en moyen français*. Genève : Droz.

## Sources des textes dépouillés

Frantext : <http://atilf.atilf.fr/frantext.htm>

Frantext Moyen Français (DMF) : <http://atilf.atilf.fr/dmf.htm>

**L'oral représenté :  
un accès construit à une face cachée des langues 'mortes'**

**Christiane Marchello-Nizia, ENS de Lyon**

Nous proposons d'introduire la notion d' 'oral représenté' comme l'un des paramètres de la variation à l'écrit.

Cette notion recouvre les phénomènes rassemblés traditionnellement sous les termes de 'discours direct' et, dans une mesure plus restreinte, 'discours indirect'. Mais elle propose d'intégrer ces phénomènes dans un ensemble plus vaste, qui concernerait non seulement les 'paroles rapportées', mais également les divers moyens que les langues, selon leur système d'écriture, se donnent pour mettre en scène l'oral : spécification du ou des locuteurs, marquage et balisage antérieur, interne et postérieur des limites du discours, prise en compte des commentaires qui entourent ces événements particuliers, mise en évidence de phénomènes linguistiques spécifiques.

Outre cette fonction intégrative, la notion d' 'oral représenté' a l'avantage de conduire et même d'obliger à spécifier dans quelle mesure la grammaire fondée sur du corpus écrit peut prendre en charge l'oral : l'oral représenté est porté par le médium de l'écrit ; est-il encore de l'oral ? si oui, qu'en garde-t-il ?

Pour la linguistique diachronique, une telle notion présente une utilité certaine. En effet, une particularité de l'approche historique des langues est l'impossibilité, jusqu'à une date récente (l'invention du magnétophone), d'avoir un accès à de l'oral réalisé. La conséquence en était, pour les siècles lointains des langues à écriture, que, rigoureusement, seule la langue écrite pouvait faire l'objet d'une description linguistique, l'oral en restant une face cachée à jamais inatteignable. Et cependant, les grammaires historiques n'hésitent pas à évoquer, ponctuellement, le discours 'rapporté', et aucune base de données n'exclue les épisodes de 'discours rapporté' pour s'en tenir aux seules descriptions et narrations.

Par ailleurs, des réflexions récentes et des types d'analyse et d'enregistrement nouveaux ont montré que l'oral est, au même titre que l'écrit, complexe, et multi-médial, tant du point de vue des registres et des genres, qu'en ce qui concerne des paramètres jusque là à peine abordés ou exclus de l'analyse linguistique (intonation, gestes, postures corporelles).

Grâce à une conceptualisation de la complexité des accès à l'oral, on peut discerner précisément ce qui en passe dans l'écrit, et par cette voie il devient possible de se donner une fenêtre sur la langue orale des siècles passés.

## Le développement du marqueur discursif « di(s) » de l'ancien français jusqu'au français classique

Evelyne Oppermann-Marsaux, Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris III et EA  
Syled

A côté des emplois dans lesquels *di(s)* exprime clairement une injonction de « dire », cet impératif apparaît aussi dans des contextes qui font passer sa valeur injonctive au second plan :

*Dis*, où est passé le sucre ?

Tu promets que tu viendras, *dis* ?

*Dis*, tu veux que je t'aide !

Pitavy (2005) analyse *dis* dans ces occurrences comme un « opérateur d'introduction » ou comme un « marqueur d'insistance ». Si l'on se place dans le cadre de la grammaticalisation au sens large (cf. Dostie 2004), on peut avancer que « dis » se comporte dans ces énoncés comme un marqueur discursif résultant d'un processus de pragmatization (plus ou moins avancé) de l'impératif : celui-ci semble en effet avoir en premier lieu un rôle discursif, en relation avec la proposition P à laquelle il est juxtaposé.

La présente communication sera consacrée au développement des emplois de l'impératif « di(s) » comme marqueur discursif dans l'histoire du français. Elle porte sur un corpus constitué, pour la période de l'ancien français (12<sup>ème</sup> – 13<sup>ème</sup> siècles), d'une trentaine de textes (en vers et en prose, relevant de genres différents) ; en ce qui concerne les périodes ultérieures, il est établi à partir de la base textuelle du *DMF* (pour les 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> siècles) et à partir de la base *Frantext* (pour les 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles).

Outre les interrogations d'ordre chronologique qu'implique cette étude – quand apparaît le marqueur discursif *di(s)* en français ? Peut-on préciser différentes étapes marquant la diversification de ses emplois ? – notre travail posera essentiellement deux questions, auxquelles il tentera d'apporter des réponses :

a) Y a-t-il des contextes linguistiques spécifiques, propices au développement du marqueur discursif *di(s)*, des « bridging contexts » (Heine, 2002), qui permettent plus que d'autres à cet impératif de « basculer » dans la catégorie des marqueurs discursifs ?

Il s'agira en particulier d'examiner le rôle de la proposition juxtaposée à *di(s)*, en fonction de sa place (suivant ou précédant le marqueur discursif), en fonction de sa modalité (interrogative ou non), et, dans le cas d'une modalité interrogative, en fonction de sa polarité (positive ou négative). Il sera également tenu compte de la nature – initiative ou réactive – de l'intervention correspondant à « *di(s)* + P ».

b) Quelle relation peut-on établir entre le marqueur discursif *di(s)* et les emplois de *di va*, interjection formée des impératifs *di* et *va* (cf. Buridant, 2000, § 629-630) et que l'on peut assimiler la plupart du temps à un « marqueur discursif complexe »<sup>26</sup> ?

Ou an vas-tu, vaslez, *di va* ! (Ch. de Troyes, *Perceval*, v. 882)

*Di va*, fait il, ne lo tochiez, /... (*Eneas*, v. 5225)

On s'interrogera notamment sur le rôle de ce marqueur discursif complexe, caractéristique du français médiéval et surtout de l'ancien français, dans l'évolution ultérieure du marqueur *dis*, en relation avec ses variantes *dis moi* et *dis donc*.

<sup>26</sup> Concernant cette terminologie, cf. Waltereit (2007).

## Eléments de bibliographie

- BURIDANT C. (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.
- BURIDANT C. (éd.) (2006), *L'interjection : jeux et enjeux*, *Langages* 161.
- DOSTIE G. (2004), *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- DOSTIE G. & PUSCH C.D. (éds) (2007), *Les marqueurs discursifs*, *Langue française* 154.
- FERNANDEZ-VEST J. (1994), *Les particules énonciatives*, Paris, PUF.
- FISCHER K. (2000), « Discourse particles, turn-taking, and the semantics-pragmatics interface », *Revue de Sémantique et de Pragmatique* 8, p. 81-100.
- HEINE B. (2002), « On the role of context in grammaticalization », I. Wischer & G. Diewald (éds), *New Reflections on Grammaticalization*, John Benjamins, p. 83-101.
- MARNETTE S. (2006), « La signalisation du discours rapporté en français médiéval », *Langue française* 149, p. 31-47.
- PITAVY J.C. (2005), « Allez, dis donc... : dire entre verbe et opérateur du discours en grec, latin et français », *Revue de Sémantique et de Pragmatique* 17, p. 137-50.
- SIERRA SORIANO A. (2006), « Interjections issues d'un verbe de mouvement : étude comparée français-espagnol », *Langages* 161, p. 73-90.
- VINCENSINI J.J. (2006), « Formes et fonctions structurantes. A propos de quelques interjections en ancien et en moyen français », *Langages* 161, p. 101-11.
- WALTEREIT R. (2007), « A propos de la genèse diachronique des combinaisons de marqueurs. L'exemple de *bon ben* et *enfin bref* », *Langue française* 154, p. 94-109.

## La formation de la série *n'importe qu-*

Sandrine Pescarini, Université Nancy 2 – ATILF/CNRS

Les éléments de la série *n'importe qu-* sont entrés assez tardivement dans le lexique français. À l'aide de dictionnaires et de corpus issus de FRANTEXT, nous datons l'apparition de ces éléments au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans cette contribution, nous proposons de retracer l'histoire de cette famille, en particulier celle de *n'importe quel* et des pronoms *n'importe qui* et *n'importe quoi*. Nous postulons quatre étapes pour aboutir à la formation de ces différents items :

(i) la première étape correspond au verbe *importer* conjugué à la troisième personne du singulier. **Importe** est l'élément majeur entrant dans la construction de la série *n'importe qu-*. Le verbe *importer* signifie en français moderne, selon le *Trésor de la Langue Française*, « être important, compter ». Il est attesté la première fois en 1536 avec le sens de « exiger, nécessiter, comporter », puis en 1543 avec la signification « concerner, être de conséquence pour quelqu'un, pour quelque chose ».

(ii) Dès 1592, selon le corpus pris en compte pour l'analyse, la particule négative *n'* est utilisée devant *importe*. Cette forme, ***n'importe***, qui a la possibilité d'apparaître accompagnée d'un sujet impersonnel, représente la deuxième étape de construction de *n'importe quel*.

(iii) La troisième étape se rencontre dès 1604. *Importer* permet d'introduire un syntagme prépositionnel. Cela a pour conséquence l'utilisation d'une préposition entre le verbe et le pronom. Nous avons le découpage suivant : [<sub>SV</sub> *n'importe* [<sub>SP</sub> préposition + *qu-*]]. Nous voyons un exemple de ce type de construction en (1).

1. Un jour, dit un auteur, ***n'importe en quel chapitre***, deux voyageurs à jeun rencontrèrent une huître. (Nicolas Boileau-Despréaux, *Épîtres : 1670-1698*, 1698)

La préposition *en* est placée entre *n'importe* et *quel chapitre*.

(iv) La dernière étape a lieu à la fin du XVIII<sup>e</sup>. À cette date, il s'opère un glissement de la préposition. Le changement de place de la préposition a entraîné la formation du déterminant complexe *n'importe quel* et des pronoms indéfinis complexes *n'importe qui* et *n'importe quoi*. (2) est un exemple de cette étape.

2. Cependant, partout où j'allais, au Prado, au Buen Retiro, dans ***n'importe quel autre lieu public***, un homme me suivait, dont les yeux vifs et perçants semblaient lire dans mon âme. (Jean Potocki, *Manuscrit trouvé à Saragosse*, 1815)

Par la suite, *n'importe quel* est utilisé dans des phrases où il n'est pas nécessaire que le verbe sélectionne obligatoirement un syntagme prépositionnel, comme dans (3).

3. [...] commandé aussi des boutons d'acier fin ciselé pour un gilet de velours noir, sublime invention qui doit me faire plus d'honneur que ***n'importe quelle découverte scientifique*** (Jules Barbey D'aureville, *Memorandum (Premier)*, 1838)

Nous justifierons également le fait que nous attribuons la formation de *n'importe quel* à un processus de lexicalisation.

## La séquence ‘préposition + ce que’ en ancien français

Magali Rouquier, Université Toulouse le Mirail

Nous étudierons dans cette communication l’emploi des formes en ‘*ce que*’ dans les complétives prépositionnelles de l’ancien français et nous essaierons d’étudier les répartitions d’emploi et d’en retracer la diachronie.

L’ancien français avait un emploi de *ce que* dans la complétive plus étendu qu’en français moderne : il est attesté dans des emplois sujets et compléments non-prépositionnels :

Sujet :

*Ce que je le lyon feri,*  
ce senefie l’atempance  
par quoi j’entraï en la doutance  
de vous courroucier, (...) (Cléomadés, 14594)

Ne li torne mie a deduit  
*ço que par la sale veillierent*  
et *ço que pas ne se couchierent* (Troie, 1479)

Complément :

« Et, si m’aïst Dex, fet ele, *ce que ge li donai avant le fruit a mengier* ne fesoie ge se par grant debonereté non. » (MARTU, 62, 84)

Et je li dirai la tierce, plus diverse que les .II., *quar saiche bien ce que li jor qu’il morra*, il se brisera le col et pendra et neira. (Merlin pr. 160, 46)

Ce type de complétive (que nous n’étudierons pas dans cette communication) a disparu en français moderne, l’emploi de ‘*ce que*’ s’est restreint aux compléments prépositionnels et tout particulièrement dans les prépositions ‘incolores’ à *ce que*, *de ce que*, *en ce que* et dans les prépositions plus ‘lourdes’ sémantiquement *jusqu’à ce que*, *sur ce*, *par ce que*.

Nous pouvons faire en français moderne une partition dans le groupe des prépositions. Certaines prépositions régissent des complétives : *à*, *de*, *en*, *par*, *pour*, *avant*, *dès*, *depuis*, *hors*, *oultre*, *sans*, *selon*. (Liste prise dans Togeby IV, § 1524). On peut ajouter à cette liste : *malgré*, *pendant*, *sauf*, *moyennant*, *durant*, *suivant*.

D’autres prépositions ne les régissent pas : *avec*, *contre*, *dans*, *derrière*, *entre*, *sous*, *vers*. (Liste prise dans Togeby IV, § 1524).

Dans le groupe des prépositions qui régissent les complétives, on peut établir une seconde partition : celles qui se construisent uniquement avec le *ce*, et pour lesquelles il n’y a pas d’alternance *ce/ø* :

pas d’alternance *ce/ø* :

*à ce que*, *de ce que*, *en ce que*, *jusqu’à ce que*, *sur ce que*, *par ce que*

en revanche, on peut avoir une alternance *prep ce que / prep ø que* pour *à ce que*, *de ce que*. (*je m’attends que vous viendrez demain*, *je me plains qu’il soit parti*)

L'autre versant de cette partition est le groupe des prépositions qui ne prennent pas le *ce* dans leur complétive : *après, avant, dès, depuis, hors, outre, sans, selon, malgré, pendant, sauf, durant, moyennant, suivant*.

La dernière partition est diachronique : elle concerne les prépositions qui ne régissent plus les complétives mais qui ont pu les régir en ancien français comme *avec, devant*.

En ancien français, la situation est la suivante : dans le groupe des prépositions qui régissent une complétive, on peut avoir l'alternance *prép ce que* vs *prép  $\emptyset$  que* : *après ce que / après que ; avant ce que / avant que ; devant ce que / devant que ; por ce que / por que ; par ce que / par que ; dès ce que / dès que ; tres ce que / tres que ; pendant ce que / pendant que ; selon ce que / selon que ; sans ce que / sans que ; puis ce que / puis que*.

Dans ces cas-là, le choix n'est pas le même qu'en français moderne où les prépositions qui prennent le *ce* ne peuvent avoir de forme courte sans *ce*. Cette alternance que nous observons en ancien français a disparu.

Le deuxième groupe que nous pouvons établir pour l'ancien français est celui des prépositions qui régissent une complétive et qui n'admettent pas l'alternance *prép ce que / prép  $\emptyset$  que* : à *ce que, de ce que, en ce que, endroit ce que, parmi ce que, o ce que, sur ce que*. Dans ce cas-là, la contrainte est la même que celle observée pour le français moderne.

Le troisième et le dernier groupe est celui des prépositions qui régissent une complétive mais qui ne prennent jamais le *ce* : *avers que, envers que, entre que, jusque que*.

Nous essaierons de déterminer s'il y a une répartition syntaxique et sémantique des emplois pour lesquels il y a une alternance de formes courtes et de formes longues (les prépositions du premier groupe). Nous essaierons de d'établir une diachronie pour l'ensemble des groupes de prépositions dégagées.

#### Bibliographie :

Fournier N. (1998) *Grammaire du français classique*, Belin, Paris.

Gougenheim G. (1961) « Prépositions et conjonctions en français ». *BSL*, 56, pp. 86-103.

Haase A. (1969) *Syntaxe française du XVIIème siècle*, traduite et remaniée par M. Obert, Max Hueber Verlag, Munchen.

Imbs (1956) *Les propositions temporelles en ancien français*. Publications de la faculté des lettres de l'Université de Strasbourg.

Ritchie-Graeme R-L (1907) *Recherches sur l'histoire de la conjonction 'que' en ancien français*, Champion, Paris.

Togebly K. (1982, 1984) *Grammaire française : Vol II et IV*, Akademisk Forlag, Copenhague.

Tobler-Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*.

Warthburg W. *Französisches Etymologisches Wörterbuch*.

## L'évolution des groupes consonantiques obstruantes + liquides du latin à l'ancien français : analyse phonologique et prosodie diachronique

Michela Russo, Université Paris 8, UMR 7023 CNRS

En latin, le poids de la syllabe déterminait la place de l'accent : sa place était fixée par rapport à la pénultième selon que celle-ci était légère ou lourde (contenant soit une voyelle longue, soit une voyelle brève suivie d'une consonne ou d'un groupe de consonnes, à l'exception du groupe occlusive + r) :

1°      2°     .

La structure moraique détermine donc l'accentuation et la règle insère l'accent deux moras avant la dernière syllabe:

Insère [1 accent] / more (more) (syll)#.

Les éléments extramétriques sont les rimes finales (<σ>):

X → [+extramétrique] /     <sub>D</sub> (où X est un constituant phonologique ; D = domaine dans lequel la règle de l'accent fonctionne, ici le mot phonologique).

En latin l'antépénultième correspond à l'aperture métrique maximale du lexème (trois syllabes) et on construit (non itérativement) des trochées moraiques de droite à gauche jusqu'à l'assignation de l'accent.

En latin le groupe O + L (Obstruante + Liquide, MUTA CUM LIQUIDA) ne constitue normalement pas une entrave : Verg. Aen. II, 187 *conditur in tenebras altum caligine caelum* avec *tenebras* =     , ou CÁTĒDRA, CÓLŪBRA, ÍNTĒGRU, TĒNĒBRAE, TÓNĪTRU, etc.

La qualité *libre* de la syllabe devant occlusive + r est confirmé par l'évolution de la voyelle, par ex. en français dans PATRE, MĀTRE > *père, mère*. En ancien français VITRU > *voirre* etc., tout comme MARE > *mer*, PIRA > *poire*, en face de PARTE > *part* ; VIR(I)DEM > *vert*. En latin tardif il y a eu déplacement de l'accent par rapport au latin classique -avec des effets en français comme dans toutes les langues néo-latines : les langues romanes ont gardé les formes paroxytoniques \**catēdra* > fr. *chaïere*, mod. *chaire*, \**colūbra* > fr. *couleuvre*, esp. *culebra*, port. *cobra*, \**intēgru* > *intéro*, fr. *entier*, esp. *entéro*, \**tenēbre* > esp. *tinieblas*, \**tonītru* > fr. *tonnerre*, prov. *toneire*. Ces syllabes semblent donc avoir été entravées dans la langue parlée et montrent attraction de l'accent vers la pénultième lorsqu'elle est alourdie par un groupe occlusive + vibrante. Mais le français *entier*, malgré le déplacement de l'accent sur la pénultième, montre une évolution vocalique qui correspond à celle des voyelles brèves en syllabe ouverte, ainsi l'ancien français *coluevre* avec *ue* < Ő latin, l'espagnol *tinieblas* et l'ancien français *teniebres*.

Neuman (confirmé par l'autorité de Niedermann) postule l'apparition d'une voyelle anaptyctique entre l'occlusive et le r, voyelle qui ferait avancer l'accent en accord avec la loi de la pénultième : \**tēneb(e)rae* > \**tenēberae* > *tenēbrae*. Il devait s'agir d'une variante exclusivement non standard, Niedermann cite à ce propos l'exemple de l'ancien français 'souverain' qui donne 'souverain'. Mais les quelques attestations graphiques semblent explicables par l'analogie : *materi* (CIL 5015) construit en analogie au nominatif singulier, comme *frateres* (CIL III 9735), etc. L'hypothèse de l'anaptyxe reste indémontrable parce que contraire aux faits. En latin pré-littéraire la voyelle brève était traitée comme en syllabe fermée, ce qui laisserait supposer l'hétérosyllabité de l'occlusive et de la vibrante (O.L) : *in* + \**tagro-m* donnerait *integ.rum* puis \**inti.grum* (mais *integ.rum* existait comme variante métrique chez Ennius ou Lucilius et l'hétérosyllabité est également présente dans les composés *ab.lego*, *ob.latus* chez des auteurs comme Plaute ou Terence). Selon Meillet-Vendryes (1979), la cause de ce traitement de la voyelle est la gémination de l'occlusive d'origine indoeuropéenne devant liquide, documentée dans d'autres langues de la même famille : le latin tardif atteste la reduplication de l'occlusive devant r et l qui pourrait entraîner



la fermeture de la syllabe précédente, mais on trouve *tene.brae* avec une syllabation identique à celle du latin littéraire et non pas à celle du latin pré-littéraire.

Nous examinerons dans les sources écrites, avec une attention particulière pour le gallo-roman du stade ancien (9<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> s., cf. a.fr. *voirre* vs. *coluevre* ou *teniebres*), les cas de syllabation des groupes *O+L* qui semblent indiquer un statut hétérosyllabique dans la phase de transition du latin à l'ancien français. Nous montrerons comment le latin parlé et le latin littéraire subissent deux évolutions parallèles et indépendantes (du trochée moraique au trochée syllabique), bien que fortement corrélées, qui conduisent à une alternance allotropique, sans solution de continuité dans l'évolution de l'accent dit à *intensité initiale* de la langue pré-littéraire, à la loi de la pénultième en latin, à la réduction accentuelle du gallo-roman (français, occitan, gascon), où l'accent antépénultième cesse d'exister.

#### Références

- Jacobs, H. (2004) : "Rhythmic vowel deletion in OT : Syncope in Latin", in *Probus* 16, 63-90.
- Jacobs, H. (2006) : "Proto-Romance stress shift revisited", dans J.-P. Y. Montreuil (éd.) *New Perspectives on Romance Linguistics, selected papers from the 35th Linguistic Symposium on Romance Languages (LSRL)*, Austin, Texas, february 2005, Amsterdam/Philadelphia : Benjamins, 141-154.
- Meillet, A. / Vendryes, J. (1979<sup>5</sup>) : *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, Paris : Champion.
- Neumann, F. (1896) : "Zu den vulgärlateinisch-romanischen Accentgesetzen", *Zeitschrift für romanische Philologie* 20, 519-522.
- Niedermann, M. (1985) *Précis de phonétique historique du latin*, Paris : Klincksieck.
- Scheer, T. / Ségéral Ph. (2007) : "Le statut syllabique multiple des séquences muta cum liquida : l'exemple du gallo-roman", dans B. Combettes, C. Marchello-Nizia et S. Prévost. Nancy: Presses Universitaires de Nancy, 261-282.
- Rodríguez-Pantoja, M. (1987) : "Acento latino clásico y acento 'vulgar': et tipo TENEBRAE", *Revista española de lingüística* 17.2, 371-381.
- Scheer, T. / Ségéral Ph. (2007) : "Le statut syllabique multiple des séquences muta cum liquida : l'exemple du gallo-roman", dans B. Combettes, C. Marchello-Nizia et S. Prévost. Nancy: Presses Universitaires de Nancy, 261-282.
- Rodríguez-Pantoja, M. (1987) : "Acento latino clásico y acento 'vulgar': et tipo TENEBRAE", *Revista española de lingüística* 17.2, 371-381.

## L'évolution de la complémentation verbale : le cas de *approcher* et *échapper*

Laure Sarda & Benjamin Fagard, Lattice, CNRS / ENS & Paris 3

Nous nous intéressons ici à l'évolution de la complémentation verbale, et plus précisément à la possibilité pour certains verbes de mouvement de prendre un complément avec ou sans préposition : [*Verbe de mouvement (+ préposition) + complément*]. Dans ce type d'emploi, il est délicat de rendre compte de la sémantique de la préposition car son sens, relationnel, est à chercher dans ses interactions avec le contexte. Ceci est particulièrement vrai pour *à* et *de* qui sont les prépositions les plus grammaticalisées (ou *incolores*, cf. Spang-Hanssen 1963) : elles ont tellement perdu de leur contenu sémantique que l'on pourrait croire que le choix de l'une ou l'autre pour introduire les compléments de certains verbes est arbitraire.

Cela explique peut-être en partie le désordre qui semble régner dans l'évolution de la transitivité verbale, depuis le français classique jusqu'au français moderne (cf. Blinkenberg 1969). Ce phénomène est décrit par Kemmer & Bat-Zeev Shyldkrot (1995), qui analysent la concurrence entre *à*, *de* et zéro pour introduire les compléments de certains verbes. On assiste ainsi à un véritable ballet, certains verbes étant tantôt transitifs directs, tantôt transitifs indirects introduisant leur complément à l'aide de la préposition *à* ou *de*. Or cette variation se retrouve précisément avec certains verbes de mouvement. Ainsi, dans les exemples ci-dessous, on pourrait croire que les emplois de *rencontrer* avec un complément direct ou introduit par *à*, au 16<sup>ème</sup> siècle, sont équivalents :

- (a) *Si me gratifie-je de cecy, que mes opinions ont cet honneur de rencontrer souvent aux leurs* (Montaigne, I, 26 ; t. I, 2, p. 9, cité par Gougenheim 1974 : 158)
- (b) *il est mal-aisé de rencontrer telles gens et encore plus d'en jouir* (P. Charron, *De la sagesse*, 1601, p. 549, Livre 3, Chapitre 14 ; Base Frantext).

Cependant, il semble bien dans ces exemples que la différence sémantique existant entre les deux contextes, aussi bien pour le verbe que pour le complément, justifie l'emploi de *à* dans l'exemple (a) et de 0 dans l'exemple (b).

Nous avons choisi pour cette étude deux verbes de mouvement, *(s')approcher* et *(s')échapper*, considérant que c'est dans ces contextes – au contact des verbes de mouvement – que les prépositions ont le plus de chances d'avoir un sens plein et donc un emploi motivé sémantiquement. Ces deux verbes ont aussi été choisis pour leur sémantisme opposé (*approcher* étant polarisé sur le but et *échapper* sur la source), et parce que l'un s'emploie avec *à* (*échapper*) et l'autre avec *de* (*approcher*), mais qu'à la forme pronominale la préposition peut varier (*s'échapper de*) et enfin parce qu'on observe pour les deux verbes, au cours de leur évolution, des alternances de l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir*.

Nous proposons de rendre compte, par l'observation des corrélations entre la sémantique des participants de la construction, la forme de la construction (pronominale ou non) et le choix de l'auxiliaire, de l'évolution des emplois (transitifs directs ou indirects) de ces deux verbes, à l'aide d'une étude sur corpus en diachronie, depuis l'ancien français jusqu'au français moderne. Notre corpus sera construit principalement à partir des textes du NCA, du DMF et de Frantext.

### Références bibliographiques

- Blinkenberg, A. 1969 [1960]. *Le problème de la transitivité en Français moderne*. Copenhague : Munksgaard.
- Gougenheim, G. 1974. *Grammaire de la langue française du seizième siècle*. Paris : Picard.
- Kemmer, S. & Bat-Zeev Shyldkrot, H. 1995. La grammaticalisation des prépositions : concurrence et substitution, *Revue Romane*, 30/2, 205-226.

- Kemmer, S. & Bat-Zeev Shyldkrot, H. 1996. The semantics of 'empty prepositions' in French. In E. Casad (ed.), *Cognitive linguistics in the Redwoods: The expansion of a new paradigm in linguistics*. Berlin: Mouton de Gruyter, 347-88.
- Spang-Hanssen, E. 1963. *Les prépositions incolores du français moderne*. Copenhague : Gads Forlag.

**Depuis *habeo litteras scriptas* à *j'ai écrit des lettres***  
**Les réanalyses et les processus d'actualisation dans l'histoire du passé composé**

**Lene Schøsler, Université de Copenhague**

L'histoire du passé composé est bien connue dans les grandes lignes. On distingue depuis le latin au moins les quatre étapes suivantes:

a. latin classique	<i>canta-v-i</i>	'je chantai'
b. langues romanes	<i>habeo cantatum</i>	<i>cantai</i>
	avoir.PRES-1SG chanter-PAST-PART	
c. français moderne	<i>j'ai chanté</i>	<i>chantai</i>
d. français parlé	<i>j'ai chanté</i>	

Le point de départ du passé composé est la structure latine du type *habeo litteras scriptas*. Un problème majeur lié à l'évolution de cette construction vers le français moderne *j'ai écrit les lettres* est de déterminer – au cours des différentes époques – la valeur temporelle de la forme composée et d'identifier ses relations avec les autres temps verbaux, notamment avec le passé simple et le présent historique. Le second problème est de comprendre quelles sont les motivations des locuteurs pour réanalyser la forme composée et ainsi de passer d'une étape à l'autre. Afin d'étudier ces motivations, il faut analyser de près ce qu'on peut désigner par le terme micro-changes.

Au départ, la construction *habeo litteras scriptas* signifie que je tiens des lettres qui ont été écrites soit par moi-même, soit par une autre personne. *Habeo* étant le verbe principal, il s'agit d'un présent indiquant un état présent et dont le verbe se trouve accompagné d'un complément d'objet direct et d'un participe passé ayant la fonction d'épithète. Aussi longtemps qu'existe la possibilité de la non-identité des deux sujets, celui du verbe à forme personnelle *habeo* et celui du participe *scriptas*, il s'agit d'une construction libre, non grammaticalisée, dont la valeur de présent est la seule possible. A partir du moment où l'identité entre les deux sujets est obligatoire, le processus de grammaticalisation est entamé et la voie est ouverte pour un glissement vers une interprétation différente, d'abord celle d'un présent accompli, ensuite celle d'une action ou d'une situation de passé, proche ou éloigné, dont les effets durent toujours ou *perfectum praesens*. Au cours de cette évolution, la construction subit une réanalyse, suite à laquelle le premier verbe n'est plus ressenti comme verbe principal, il est devenu auxiliaire, et la fonction de verbe principal est transférée au second verbe. A partir des plus anciens textes on relève cette valeur du *perfectum praesens*, à côté de quelques cas où persiste la valeur originelle d'un présent accompli. Ensuite se manifeste un glissement vers la valeur d'un *perfectum historicum*, c'est-à-dire d'un passé indifféremment proche ou lointain, mais dont les éventuels effets actuels ne sont pas pris en considération.

Dans ma présentation, je vais essayer de répondre aux questions suivantes :

- quels sont les « contextes critiques » ou ambiguïtés, qui motivent les réanalyses ?
- vers quel moment peut-on dater les réanalyses ?
- existe-t-il une période de « layering », c'est-à-dire un moment où co-existent la fonction originelle et la fonction nouvelle de la forme composée ? et quelle est la leçon à tirer de la variation synchronique ?
- l'évolution de la forme composée correspond-elle au modèle  $A > \{A, B\} > B$ , ou bien au modèle  $A > \{A, B\}$  ?

Ma recherche se base sur un corpus qui couvre les périodes depuis les plus anciens textes au 18ème siècle.

## Références:

- Andersen, H. (2001) red: *Actualization. Linguistic Change in Progress*. John Benjamins Publ. Co., Amsterdam/Philadelphia
- Andersen, H. (2008): Grammaticalization in a speaker-oriented theory of change. In *Grammatical Change and Linguistic Theory. The Rosendal papers*, T. Eythórsson (ed), 11-44. Amsterdam: Benjamins.
- Caudal, Patrick et Carl Vetters (2007) : « Passé composé et passé simple : Sémantique diachronique et formelle », in Labeau, Emmanuelle, Carl Vetters & Patrick Caudal, red, pp. 121-151.
- Benveniste, Emile (1966) : *Problèmes de linguistique générale, 1*, Paris : Gallimard.
- Buridant, Claude (2000) : *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, SEDES : Paris.
- Labeau, Emmanuelle, Carl Vetters & Patrick Caudal, red (2007) : *Diachronie et sémantique du système verbal français, Cahiers Chronos 16*, Rodopi : Amsterdam / NY
- Liu, Yu-Chang (ms) : « Le passé simple et le passé composé : leur concurrence dans l'histoire du français ». Présentation au colloque « Diachronie et sémantique du système verbal français », Aston University, le 11-13 septembre 2003.
- Maiden, Martin (2003) : *A Linguistic History of Italian*, Longman : London / NY
- Perret, Michèle (2008) : *Introduction à l'histoire de la langue française*, 3. éd., Colin : Paris.
- Schøsler, Lene (2001) : From Latin to modern French: Actualization and markedness. in: Andersen, Henning (red.) pp. 169-185.
- Schøsler, Lene (2004) « "Tu eps l'as deit" / "Tut s'en vat declinant". Grammaticalisation et dégrammaticalisation dans le système verbal du français illustrées par deux évolutions, celle du passé composé et celle du progressif ». *Aemilianense. Revista Int. ...Génesis y Orígenes Históricos...Lenguas Romaces Vol 1*, s. 517-568. 2004.
- Schøsler, Lene (2007) : « Grammaticalisation et dégrammaticalisation. Etude des constructions progressives en français du type *Pierre va / vient / est chantant* », in Labeau, Emmanuelle, Carl Vetters & Patrick Caudal, red, pp. 91-119.
- Söll, Ludwig (1974): *Gesprochenes und geschriebenes Französisch*, Berlin, Schmidt.
- Weinrich, Harald (1973) : *Le Temps*, Editions du Seuil: Paris.
- Wilmet, Marc (1998) : *Grammaire critique du français*, Duculot : Paris / Bruxelles.

## La « démétaphorisation » du français au XVIIe siècle : confrontation de l'usage et des commentaires

Gilles Siouffi, Université Paul Valéry, Montpellier III

L'histoire du français littéraire au XVIIe siècle a été marquée par un net recul dans l'acceptabilité possible des expressions métaphoriques. Initié au début du siècle, le mouvement trouve son aboutissement dans les années 1670, avec la reprise systématique, dans les traductions, de formules telles que *les prés des Ecritures* pour traduire *prata scriptuarum*. Des vers tels que :

Les plus cruels tourments n'auront été que Roses (Rotrou, *Saint Genest comédien et martyr*, 1647, v. 764), n'y sont alors plus recevables dans le style élevé, et tendent à passer pour plaisants.

Aujourd'hui, le français passe pour notoirement moins métaphorique que d'autres langues (l'anglais, par exemple), et ce qu'on pourrait appeler le « rendement métaphorique » de certains mots (*nuage* pour « contrariété », par exemple), a baissé dans son histoire. Il s'agit là de l'une de ces évolutions de la langue qui ne peuvent guère s'expliquer par des causes strictement internes, mais à propos desquelles on doit faire appel à une interaction entre les structures (en l'occurrence celles du lexique) et « sentiment » de ces structures. C'est pourquoi il s'agit d'une évolution qui, quoique ayant été régulièrement relevée par des commentateurs (Brunot, par exemple), n'a pas été considérée comme véritablement « linguistique » par certains historiens ou diachroniciens. Pour autant, il s'agit d'un phénomène qui a modifié profondément le lexique autant que la physionomie phraséologique du français.

Cette communication se propose d'élargir les enquêtes qui ont pu être menées sur certains corpus précis et de tenter un bilan diachronique interne au XVIIe siècle des usages en les confrontant aux discours.

Dans une première partie, nous exposerons les trois principaux facteurs qui, du point de vue des discours, nous semblent avoir contribué à limiter les usages métaphoriques de certains mots :

- le développement d'une idéologie anti-métaphorique explicite
- la pratique dictionnaire, qui tend à classer, et donc à séparer les emplois.
- le passage progressif d'une conception de la synonymie fondée sur les emplois des mots en doublets (synonymie discursive) à une conception fondée sur une distinction « en langue » des traits sémantiques (synonymie distinctive).

Dans une deuxième partie (la partie essentielle), l'étude sur les usages se fondera sur l'exploitation du corpus Frantext en se concentrant sur les textes poétiques et versifiés. Les entrées seront choisies en fonction de la visibilité qui est la leur dans les traités de rhétorique, les textes des remarqueurs et les dictionnaires. Après avoir défini comment nous pouvons classer les emplois en « métaphoriques » et « non métaphoriques », nous effectuerons des comptages comparés de ces emplois. Nous espérons ainsi isoler des champs lexicaux ou sémantiques où la « démétaphorisation » est objectivement mesurable.

Eléments bibliographiques :

- F. Berlan, dir., *Langue littéraire et changements linguistiques*, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, 2006.
- F. Brunot, *La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*, [1891] Paris, A. Colin, 1969.
- , *Histoire de la langue française*, 13 vols., Paris, A. Colin, 1905-1972.
- M. Fumaroli, éd., *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, Paris, PUF, 1999
- F. Hallin, *Les formes métaphoriques dans la poésie française de l'âge baroque*, Genève, Droz, 1975.
- A. Sancier-Chateau, *Une esthétique nouvelle : Honoré d'Urfé correcteur de l'Astrée (1607-1625)*, Genève, Droz, 1995.

## L'interface prosodie-syntaxe: la perte de la construction à double objet en ancien français

Michelle Troberg, Université de Toronto

Herslund (1980) démontre que l'objet indirect de bon nombre de verbes trivalents peut apparaître avec ou sans la préposition *à*, comme les exemples en (1) le montrent.

(1) a. les trois diuesses donnerent **Paris** le pome (Didot E 2236; Herslund 1988: 18)

b. Si le dona **as crestiens**? (Perceval 6257; Herslund 1988 :19)

Cette alternance, robuste dans les langues germaniques et connue sous le nom d'*alternance dative*, n'existe plus depuis l'ancien français. Tandis que la variante oblique (1b) subsiste, la construction à double objet (1a) a disparu (désormais CDO). Sa disparition étonne car de nombreuses études montrent qu'elle est de loin la variante préférée dans les langues qui présentent l'alternance dative, préférence gouvernée par des principes de la structure informationnelle (voir entre autres Bresnan & Nikitina 2003). La cause de la perte de la CDO, jusqu'alors négligée dans la littérature, est le sujet de la présente étude. Suivant Lightfoot (1999, 2006), un élément de la grammaire se perd d'une langue en fonction de la fréquence d'expression de son *cue* – l'indice, ou l'évidence linguistique non ambiguë de cet élément grammatical – dans l'environnement linguistique ambiant. Si la fréquence de l'indice tombe à un niveau assez bas, les prochaines générations de locuteurs ne l'apprendront pas ; ils ne supposeront pas que ce trait soit une propriété de leur grammaire interne. L'indice de la CDO en ancien français serait toute occurrence de cette construction lorsque les deux arguments internes sont nominaux ; (1a). Puisque les formes pronominales clitiques de l'objet indirect peuvent correspondre soit au syntagme nominal, comme celui en (1a), soit au syntagme prépositionnel, comme celui en (1b), elles ne fournissent aucune évidence que la CDO existe comme possibilité dans la grammaire. Une étude préliminaire montre que la fréquence de l'indice de la CDO est très faible à la fin du 12<sup>e</sup> siècle : comparer la distribution de l'alternance dative entre un texte français de la fin du 12<sup>e</sup> siècle (*Roman de l'Estoire dou Graal*) et un corpus de l'anglais contemporain (Collins 1995).

Puisque l'objet pronom (toujours à la forme forte) en anglais expriment l'indice de la CDO, aussi bien que les formes nominales des arguments, l'évidence non ambiguë de la CDO est très robuste à 65,5%. En revanche, la prédominance des objets indirects cliticisés en ancien français réduit sensiblement la fréquence de cet indice en ancien français (13%). La cliticisation des objets pronoms personnels ne sont pas, pourtant, la cause proprement dite de la perte de la CDO car les formes cliticisées existent depuis l'époque romane. Il est pourtant fort possible que la présence des objets pronoms forts ont joué un rôle crucial dans la persistance de la CDO. On propose donc une examen quantitatif de la fréquence de ces formes fortes dans l'alternance dative depuis le très ancien français pour voir si la disparition des formes toniques réduit la fréquence de l'indice de la CDO de façon critique. Ainsi, la cause de la perte de la CDO correspondrait directement au changement prosodique en français ayant lieu au 12<sup>e</sup> siècle (affaiblissement de l'accent du mot, dominance de faits d'intonation).

Bresnan, J. & T. Nikitina. 2003. On the gradience of the dative alternation. Ms. Stanford University. Collins, P. 1995. The indirect object construction in English: an informational approach. *Linguistics* 33: 35-49. Herslund, M. 1980. Problèmes de syntaxe de l'ancien français: compléments datifs et génitifs. *Etudes Romanes* 21. Copenhagen: Akademisk Forlag. Lightfoot, D. 1999. *The Development of language: Acquisition, change, and evolution*. Oxford: Blackwell. Lightfoot, D. 2006. *How new languages emerge*. Cambridge: Cambridge University Press.

## **Dire la «singularité indéterminée» dans l'histoire du français Le paradigme de «quelqu'un» au moyen âge**

**Anne Vanderheyden, Université d'Anvers, Département de Linguistique, Centre de  
Grammaire, Cognition et Typologie (CGCT)**

L'objectif de cet article consiste à retracer l'histoire des formes signifiant «quelqu'un» en français. Il s'agira plus précisément de relever les formes présentes au moyen âge (à un moment où *quelqu'un* n'existe pas encore), afin d'en établir le paradigme. Le point de départ théorique pour cette étude sera l'ouvrage de Haspelmath (*Indefinite Pronouns*, 1997). Nous décrirons la distribution syntaxique et le comportement sémantique des différentes expressions présentes en AF et en MF. Nous confronterons en outre le système repéré pour le français médiéval à celui du latin et du français moderne dans le but de présenter un aperçu global de l'évolution de ces pronoms indéfinis et de dégager les procédés d'évolution qui sont à l'œuvre pendant les différentes périodes.

A l'origine de cette recherche se trouve l'observation qu'il existe toute une série d'études portant sur l'évolution formelle, grammaticale et sémantique de pronoms indéfinis isolés, mais que les études de synthèse sont plutôt rares: pour autant que nous sachions, il n'y a pas d'étude qui décrive à fond quelle est la totalité des formes disponibles à chaque époque et quel en est le comportement syntaxique et sémantique. Ainsi, par cette approche qui consiste à confronter les différentes expressions signifiant la singularité indéterminée (terme emprunté à Riegel, *Grammaire méthodique du français*) en français, nous espérons trouver des corrélations qui permettent de donner des éléments de réponse à la question de savoir comment le système évolue.

### **Bibliographie**

- BLANCHE-BENVENISTE C., « *quelqu'un, quelque chose, quelque part, quelquefois* », *Verbum* XXV, 3 (2003), pp. 277-290.
- CORBLIN F. & DE SWART H., *Handbook of French Semantics*, Stanford, CSLI, 2004.
- CORBLIN F., e.a. (éd), *Indéfini et prédication*, Paris, PUPS, 2006, pp. 217-233.
- GAATONE D., *Etude descriptive du système de la négation en français contemporain*, Paris, Droz, 1971.
- HASPELMATH M., *Indefinite Pronouns*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- PREVOST, S. & C. SCHNEDECKER, «Aucun(e)(s)/d'aucun(e)(s)/les aucun(e)(s): évolution du français médiéval au français moderne», *Scolia* 18 (2004), pp. 39-73.
- SCHNEDECKER C., « Quelqu'un : la bonne à tout faire des pronoms dits indéfinis ? », *Verbum* XXIV, 4 (2002), pp. 375-397.
- SCHNEDECKER C., « Que vise *quelqu'un* ? », in : Corblin (2006), pp. 403- 415.
- SCHNEDECKER C., « Hypothèses sur l'évolution de certains pronoms en – *un(s)* », *Verbum* XXVII, 4 (2005), pp. 331-359.
- VAN GELDEREN, E. (ed.), *Cyclical Change*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 2009.



## Évolution des particules grammaticales : le cas d'*avant*

Thomas Verjans, IUFM du Limousin / Université Paris-Sorbonne (STH-EA 4089)

Au regard de l'évolution des mots grammaticaux, le cas de *avant* pose un certain nombre de problèmes bien spécifiques. Présent dès les plus anciens textes (*Serments de Strasbourg*, *Passion*, *Lois de Guillaume le Conquérant*), il est remarquable par la polysémie aussi bien que par la polyfonctionnalité dont il a pu faire preuve au long de son évolution.

En observant de près cette évolution, il apparaît que l'évolution sémantique du spectre adverbial de ses emplois est très fortement liée à l'acquisition d'une indépendance prédicative, prise notamment par rapport à la rection verbale. Cet affranchissement correspond également à l'apparition d'autres types d'emplois, parmi lesquels les emplois prépositionnels et conjonctifs. Dans ce dernier spectre d'emplois, c'est une nouvelle fois sa situation par rapport au verbe et à la prédicativité première que s'expliquent bon nombre des phénomènes ayant affecté son évolution syntactico-sémantique.

Mais ces considérations sur *avant* sont aussi pourvues d'une implication théorique dans la mesure où elles posent le problème des parties du discours à l'époque médiévale, et plus spécifiquement le problème régulièrement souligné (Marchello-Nizia 1978, 2002 ; Buridant 2000) de la distinction des parties grammaticales (adverbe, préposition, préfixes...). C'est en recourant à la notion d'espace catégoriel (Verjans 2009), en partie inspirée de la grammaire fractale (Robert 1999, 2003), qu'il sera alors possible de proposer une solution pour mettre plus précisément en relation les évolutions sémantiques et les valeurs syntaxiques discursives qu'a pu recouvrir *avant*.

### Indications bibliographiques

BURIDANT, Cl. (2000) : *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.

MARCHELLO-NIZIA, Chr. (1978) : « Un problème de linguistique textuelle : la classe des éléments joncteurs de propositions », in *Études de syntaxe de moyen français*, R. Martin (éd.), Paris, Klincksieck, coll. « Recherches linguistiques » : 33-40.

— (2002) : « Prépositions françaises en diachronie : une catégorie en question », *Grammaticalisation. Le cas des prépositions locatives*, M. Goyens & W. De Mulder (éds), *Linguisticae Investigationes*, n° 25-2 : 205-221.

ROBERT, St. (1999) : « Grammaire fractale et sémantique transcatégorielle: entre syntaxe et lexique », *Langages*, vol. 136 : 106-123

— (2003) : « Polygrammaticalisation, grammaire fractale et propriétés d'échelle », in S. Robert, *Perspectives synchroniques sur la grammaticalisation*, Louvain-Paris: Peeters.

VERJANS, Th. (2009) : *Essai de systématique diachronique: genèse des conjonctions dans l'histoire du français (9e-17e siècles)*, Thèse de Doctorat n.r., Université Paris-Sorbonne.

## Corpus de français médiéval et documents non littéraires : les registres de comptes

Aude Wirth, Université catholique de Louvain

L'intérêt des corpus informatisés pour l'étude de l'ancien et du moyen français a déjà été maintes fois souligné, de même que l'importance de leur représentativité, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif (Prévost 2008, § 5-9). Or, parmi les documents composant ces corpus, beaucoup sont littéraires ; il y a certes des documents de la pratique, certains ayant leur propre base (Nouveau Corpus d'Amsterdam), mais la majorité sont des chartes. Les documents comptables sont, eux, généralement moins nombreux ; quelques-uns ont bien été intégrés dans la Base textuelle du Moyen Français, mais, pour un grand nombre, dans des éditions anciennes et ayant des objectifs non linguistiques mais historiques ; en outre, ces documents sont pour une part non négligeable des documents généraux.

Les registres comptables des entités administratives plus modestes (seigneuries, prévôtés, etc.) répondent pourtant aux critères essentiels pour une étude linguistique : datés et localisés avec précision, ils fournissent un matériau original et abondant pour les XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> s., dont les plus anciens remontent au XIII<sup>e</sup> s. Les séries sur plusieurs dizaines d'années ne sont pas rares.

L'objectif de cette communication est de montrer l'intérêt de ces documents et d'une meilleure prise en compte de ceux-ci dans les corpus informatisés, grâce à quelques exemples tirés de comptes lorrains et touchant, entre autres, le lexique (antédatation, extension de l'aire de diffusion, etc.) et la *scripta*. Cette communication proposera également une réflexion sur ce type de source et sa numérisation (formatage, balisage, étiquetage ; cf. Guillot/Heiden/Lavrentiev/Marchello-Nizia 2008, § 26-36) ; elle abordera les questions propres à cette forme et les différents choix possibles au niveau de la structure sémantique, avec notamment une étude sur le figement de certaines formules propres aux documents comptables, mais aussi de la structure physique, essentielle dans un document qui n'était pas destiné à une lecture *in extenso* comme une œuvre littéraire ; elle s'interrogera également sur l'intérêt d'une transcription fine dans ce cadre (Guillot/Lavrentiev/Marchello-Nizia 2007, 127).

### Bibliographie

- GUILLOT Céline/LAVRENTIEV Alexei/MARCHELLO-NIZIA Christiane, 2007. « Les corpus de français médiéval : état des lieux et perspectives », *Revue française de linguistique appliquée* 121, 125-128.
- GUILLOT Céline/HEIDEN Serge/LAVRENTIEV Alexei/MARCHELLO-NIZIA Christiane, 2008. « Constitution et exploitation des corpus d'ancien et de moyen français », *Corpus 7*, édition électronique (<http://corpus.revues.org/index1494.html>).
- PREVOST Sophie, 2008. « Corpus informatisés de français médiéval : contraintes sur leur constitution et spécificités de leurs apports », *Corpus 7*, édition électronique (<http://corpus.revues.org/index1494.html>).